

L'ÉCHO

Chevagnotin

Janvier
2025



SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

Le mot du maire	3
Le conseil municipal et le personnel communal	4
Le départ en retraite de Nanou.....	5
Inscription sur les listes électorales.....	5
Les correspondants défense, incendie secours et référent sécurité routière	6
Les commémorations	7
Le conciliateur de justice.....	7

INFOS PRATIQUES

Renseignements utiles.....	8
Guide pratique	9
Les documents à conserver.....	10-12

NOUVEAUTÉS CHEVAGNOTINES

L'ombrière photovoltaïque	13
Le compost	14
L'application IntraMuros	15
Un nouveau véhicule pour la commune	15

LA VIE CHEVAGNOTINE

Cérémonie des vœux.....	16
Randonnée VTT	17
Conférence Napoléon Bonaparte	17
Concours et exposition photos 2024	18
Fête champêtre	19
Randonnée des biquettes.....	20
Inauguration de l'ombrière	20
Une romancière à Chevagny.....	21
Musival.....	21
Repas des Sages	22
Calendrier des manifestations 2025	22
Fête des Illuminations	23
État civil.....	24

JEUNESSE

Le restaurant scolaire	25
L'amicale laïque du sou des écoles	26-27
Les activités scolaires 2023/2024.....	30-33

Plan de la commune.....	28-29
--------------------------------	--------------

VIE ASSOCIATIVE

Comité de fleurissement.....	34-35
Club la joie de vivre.....	36
Société de chasse	37
Qi gong	37
Chevagny sans filtre	38
Qi gong tao	38
Stretching postural.....	39
Yoga	39
Tai Chi Chuan	39
Amicale du don du sang	40
Location salle des fêtes « Espace d'Arène »	41

UN PEU D'HISTOIRE

La sacristie.....	42
-------------------	----

<u>FINANCES</u>	43
-----------------------	----

URBANISME ET TRAVAUX

Les travaux réalisés en 2024 : voirie et entretien des bâtiments communaux	44-46
--	-------

ENVIRONNEMENT

La collecte des déchets	47
Les déchèteries	48-49
Voisinage et nuisances sonores.....	49

AIDE À LA PERSONNE

L'ADMR	50
Le SSIAD.....	51
Résidence Autonomie de l'Eau Vive	52

INTERCOMMUNALITÉ

Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA).....	53
PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural)	54

PRÉVENTION & SÉCURITÉ

Gendarmerie de Pierreclos	55
Marquage des vélos	55



LE MOT DU MAIRE



Pour la 5^e fois, il m'est donné le privilège d'ouvrir les colonnes de notre traditionnel *Écho chevagnotin* et je mesure à cet instant l'honneur que vous, chers chevagnotines et chevagnotins, nous avez fait

en nous confiant les rênes de la commune, il y a maintenant presque 5 années de cela.

Cette année 2024 qui vient de s'achever n'aura pas été des plus sereines.

Loin de s'être apaisé, le contexte géopolitique international, largement analysé et commenté par des médias tous plus alarmistes les uns que les autres, demeure bien anxieux et rempli d'incertitudes.

Au niveau national, après des élections européennes puis législatives inattendues, notre pays offre au monde l'image d'une nation divisée dans laquelle ses dirigeants politiques, bien souvent ancrés dans des positions partisans, semblent incapables de réduire les fractures dont souffre notre société.

Dans cet environnement chaotique et incertain, la commune reste un repère. Elle demeure un pôle de stabilité au sein duquel chacun doit pouvoir se ressourcer et trouver la quiétude qui, hélas, fait tellement défaut à beaucoup d'entre nous.

Fédérer, rassembler, partager sont des mots qui doivent retrouver du sens dans nos vies et dans notre quotidien à tous et, en ces moments troublés et imprévisibles, la commune crée du lien et unit les bonnes volontés.

L'équipe municipale continue d'œuvrer dans ce sens, et la première fête des illuminations qui s'est déroulée le 6 décembre dernier sur la place de notre village en est une parfaite illustration : une manifestation à l'occasion de laquelle toutes les générations chevagnotines ont pu se rencontrer en nombre dans un seul et même but, celui de faire vivre notre belle commune !

L'année écoulée aura été encore marquée par une dynamique importante à Chevagny, portée par l'envie commune de faire évoluer notre village et de le rendre toujours plus agréable à vivre. De nombreuses réalisations ont vu le jour, que vous pourrez découvrir à la lecture de ce bulletin.

Parmi celles-ci, il en est une qui, à mon sens, témoigne parfaitement de l'état d'esprit du conseil municipal et le guide dans ses choix.

Innovation, anticipation, constance et ténacité auront en effet été les qualités dont il aura fallu faire preuve pour mener à son terme la réalisation de notre projet ambitieux et structurant de centrale photovoltaïque. Après plus de deux années d'atermoiements dus principalement aux tracasseries et lenteurs administratives en tout genre, notre installation a pu enfin produire ses premiers kilowatts le 19 septembre dernier sur le site de l'Espace d'Arène.

2025 qui s'ouvre à nous, sera la dernière année complète de notre mandature. Beaucoup de réalisations ont vu le jour depuis que notre équipe est aux commandes de la commune. Cependant, l'heure des bilans n'étant pas encore venue, nous continuerons à travailler avec détermination pour préparer l'avenir de Chevagny.

De nombreux projets sont d'ores et déjà planifiés tels que notamment l'extension de notre cimetière et la réfection de la voirie qui suivra les travaux de mise en séparatif de l'assainissement du centre bourg prévus par Mâconnais-Beaujolais Agglomération au cours de cette année.

Je suis convaincu que l'avenir de notre village est prometteur. Nous avons les atouts pour réussir : un patrimoine riche, un tissu associatif dynamique, des habitants engagés et solidaires. Je suis également un maire heureux de constater l'action des bénévoles qui font vivre notre village, l'engagement de nos enseignants et agents municipaux qui portent avec dévouement les valeurs du service public, et la motivation de nos élus municipaux qui restent pleinement mobilisés pour moderniser notre commune.

"L'avenir n'est pas quelque chose que l'on reçoit, c'est quelque chose que l'on construit." a dit Antoine de Saint-Exupéry ; aussi, soyez tous remerciés pour ce que vous apportez à notre communauté !

À chacune et chacun d'entre vous, je souhaite une belle et heureuse année 2025 riche en joies et bonheurs partagés.

Philippe COMMERÇON

LE CONSEIL MUNICIPAL



De gauche à droite sur la photo...

Au premier plan :

Christian PERRAUD (Adjoint)
Stephan OLCZAK - Sophie PICOD
Philippe COMMERÇON (Maire)
Muriel DERRUAZ - Serge MAITRE
Véronique CHARLOT
Fabrice ANDRÉ

Au second plan :

Thierry MENNETRIER
Michel ANDRÉ (Adjoint)
Éric GIROUX - Laurence ROI
Laurent CLÉMENT (Adjoint)
Margarita MARTIN DELGADO

"Une équipe au service de Chevagny"

LE PERSONNEL COMMUNAL



De gauche à droite sur la photo...

- **Nicolas TISSOT**, agent polyvalent des services techniques
- **Corinne BALVAY**, agent polyvalent affectée à l'école et aux services techniques (jusqu'au 31/12/2024)
- **Sylvie LOMBARD**, aide-cantinière, responsable de la garderie scolaire du soir et également chargée de missions de soutien à l'école
- **Jean-François LACROIX**, agent de maîtrise principal des services techniques
- **Amandine GRANGER**, agent territorial spécialisée des écoles maternelles (ATSEM) et aide-cantinière
- **Sandrine ROCHE**, secrétaire de mairie
- **Gaëtan BARATIN**, employé sous contrat avec ATESIA (ESAT d'Hurigny) pour l'entretien des espaces communaux

Absente sur la photo :

- **Jennifer KEÏTA**, responsable de la cantine scolaire (depuis le 30/08/2024) et chargée de la garderie scolaire du matin (à compter du 01/01/2025)

BONNE RETRAITE NANOU !

C'est incontestablement une longue page bien pleine du grand livre de notre école qui s'est tournée en ce début d'année 2024.

En effet, après plus de 16 années passées aux commandes de la cantine scolaire, Anne FOURILLON, plus connue sous l'affectueux surnom de « Nanou » a définitivement choisi de faire valoir ses droits à la retraite le 31 mars dernier...

À l'occasion d'un moment de convivialité organisé en son honneur par le conseil municipal, le maire, Philippe COMMERÇON, a pu revenir sur sa carrière exemplaire débutée par un Contrat à Durée Déterminée le 1^{er} septembre 2007, et poursuivie en tant qu'adjoint technique territorial une année plus tard.

Ayant travaillé sous l'autorité de 4 maires successifs, ces derniers ont tous pu apprécier l'engagement personnel et le professionnalisme de cette collaboratrice de tout premier plan.

Discrète et toujours positive, même dans les moments difficiles, Nanou, aura su faire l'unanimité autour d'elle, que ce soit auprès des enseignants, des collègues, des parents d'élèves, et bien sûr des enfants pour lesquels elle s'est dévouée tout au long de sa carrière bien remplie.

Belle et longue retraite auprès de ceux qui vous sont chers, Nanou, et merci pour tout ce que vous avez fait au sein de notre collectivité !



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

RÉFORME DE LA GESTION DES LISTES ÉLECTORALES

La réforme électorale entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 a instauré de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales et a créé un répertoire électoral unique (REU) dont la gestion est confiée à l'INSEE.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'INSCRIPTION ?

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir voter.

Vous pouvez voter si vous remplissez les conditions suivantes :

- ▶ Être âgé d'au moins 18 ans,
- ▶ Être de nationalité française,
- ▶ Jouir de vos droits civils et politiques,
- ▶ Avoir une attache à la commune. Cette attache se justifie soit par votre domicile ou résidence dans la

commune, soit par la qualité de contribuable, soit par la qualité de gérant ou d'associé majoritaire unique d'une société rattachée à la commune.

COMMENT S'INSCRIRE

- ▶ **En mairie** : vous devez fournir un justificatif d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et un formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription.
- ▶ **Par internet** sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

🔍 À NOTER

Tout électeur peut vérifier son inscription sur les listes électorales : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Un Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a fait la démarche de recensement citoyen à partir de 16 ans.

CORRESPONDANT DÉFENSE



Au début des années 2000, l'État français a instauré la mise en place de correspondant défense au sein des conseils municipaux.

Le correspondant défense est l'interlocuteur principal des autorités militaires et de la délégation militaire départementale pour la commune sur les sujets de la défense, de la mémoire ainsi que sur le parcours de citoyenneté.

Le correspondant défense est le relais communal de communication pour ces sujets ci-dessus auprès des citoyens.

Éric GIROUX, conseiller municipal, est le correspondant défense pour Chevagny-les-Chevrières depuis le début de la mandature municipale.

CORRESPONDANT INCENDIE SECOURS



Pour répondre au décret du 29 juillet 2022, **Laurent CLÉMENT-ROBIN** a été désigné correspondant incendie et secours pour notre commune.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE



En 2021, la commune de Chevagny-les-Chevrières a désigné **Thierry MENNETRIER** en qualité d'élu « référent » sur la sécurité routière.

L'objectif est d'aider le maire dans sa mission de coordination et de mobilisation des élus en matière de sécurité routière en participant à l'animation d'une politique de sécurité routière. Il participe aussi à identifier les situations à risques ainsi que les leviers pour progresser en matière de sécurité routière.

Enfin, il propose des actions de sensibilisation auprès des citoyens (radar pédagogique...). Notre référent sécurité routière est aussi un interlocuteur identifié auprès des services de l'état et des services départementaux.

LES COMMÉMORATIONS



Les traditionnelles commémorations du 11 novembre 1914 et du 8 mai 1945 permettent de perpétuer le souvenir dans notre commune de Chevagny-les-Chevrières en rendant hommage aux valeureux soldats qui sont morts pour défendre notre Patrie.

Ces dates qui ont marqué la fin des combats de ces deux guerres sont gravées dans l'histoire de la France, et cette année nous avons pu noter une très bonne affluence, avec la présence de nombreux enfants, pour ce moment de souvenir et de recueillement.

Le 19 mars, nous avons célébré la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.



LE CONCILIEUR DE JUSTICE

Le Conciliateur de Justice est un mode alternatif de solution amiable des conflits et des litiges de nature privée, comme les conflits de voisinage, tels bornage, droit de passage, mur mitoyen, etc.

Il propose également sa médiation pour des différends entre locataires et propriétaires, pour des créances impayées ou des malfaçons ainsi que pour des litiges de la consommation.

À l'exclusion de tout conflit lié au travail, à l'État Civil et aux administrations, domaine du Médiateur de la République.

Sa mission est de trouver un compromis entre les parties. La procédure de conciliation est entièrement gratuite.

Pour saisir le Conciliateur, il suffit de lui téléphoner afin de fixer un rendez-vous pour lui soumettre votre problème.

»» **Coordonnées du Conciliateur**
G.M. THIRION
 **06 88 07 20 40**

Vous avez un litige avec votre voisin,
votre propriétaire, votre syndic, un commerçant...
et vous ne souhaitez pas engager un procès.



N'hésitez pas à saisir
**votre conciliateur
de justice**

C'est simple, gratuit et rapide !

RENSEIGNEZ VOUS :
auprès de votre maire ou au tribunal d'instance de votre domicile

PR V : GM THIRION
P : 06 88 07 20 40

RENSEIGNEMENTS UTILES

LA MAIRIE

10 rue du Lavoir

☎ 03 85 34 70 42

✉ mairie.chevagny.chevrières@wanadoo.fr

🌐 www.chevagnyleschevrières.fr

📘 facebook : mairiedechevagnyleschevrières

📍 IntraMuros : Chevagny-les-Chevrières

Secrétariat ouvert au public :

- lundi et jeudi de 13h à 18h
- mardi et vendredi de 8h à 12h30

Permanence du Maire : sur rendez-vous.

PANORAMA COMMUNAL

Population :

en 1999 : 403

en 2006 : 549

en 2015 : 597

en 2024 : 623

Voirie Communale : 12,82 km

Superficie : 380 ha, dont

- 200 ha de terres cultivables,
- 51,82 ha de vignes,
- 64 ha de bois.

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage le **vendredi matin** sur l'ensemble de la commune.

COLLECTE SÉLECTIVE

Chemin en Bûchat (à proximité de l'atelier communal) - Route de Verzé (vers le cimetière). Colonnes à verre, emballages et ordures ménagères, à votre disposition. Composteur sélectif (à proximité immédiate de l'école)

MBA - PÔLE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

Tri et collecte des déchets - Mâcon

☎ 03 85 38 44 39

ÉCOLE - RESTAURANT SCOLAIRE GARDERIE

156 rue des Écoles

☎ 03 85 20 22 34

SALLE DES FÊTES - ESPACE D'ARÈNE

793 route de Charnay-lès-Mâcon

☎ 03 85 20 22 78

ÉGLISE

Pour les messes, voir le tableau d'affichage.
Pour les visites, s'adresser en Mairie pour récupérer la clé.

GENDARMERIE

Pierreclos

☎ 17 ou 03 85 21 06 14

POMPIERS

Centre de Secours de Sancé

☎ 18 ou 03 85 35 35 00

SAMU

☎ 15 ou 115 (SAMU social)

PHARMACIE DE GARDE

☎ 0825 74 20 30

ÉLECTRICITÉ

Dépannage : ☎ 09 72 67 50 71

GAZ

Urgences sécurité gaz : ☎ 0 800 47 33 33

EAU - ASSAINISSEMENT

Mâconnais Beaujolais Agglomération

☎ 03 85 20 97 55

SERVICE DE GESTION COMPTABLE MÂCON ET AMENDES

☎ 03 85 21 01 40

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT DE SAÔNE-ET-LOIRE

Maison de Justice et du Droit

☎ 03 85 39 92 03

ASSISTANTE SOCIALE

Maison départementale des solidarités Mâcon

☎ 03 85 21 65 17

HAMEAU DE L'EAU VIVE

La Roche-Vineuse

☎ 03 85 36 63 40

ADMR

Prissé

☎ 03 85 37 89 38

SSIAD

Crêches-sur-Saône

☎ 03 85 37 46 31

PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Saint-Gengoux-le-National

☎ 03 85 92 55 23

GUIDE PRATIQUE

PIÈCES DÉSIRÉES	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	OBSERVATIONS
Copie d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Motif de la demande + filiation	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Copie d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Motif de la demande + filiation	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Copie d'acte de décès	Mairie du lieu du décès		Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse
Livret de famille	Mairie du domicile	En cas de perte ou de duplicata : état civil des conjoints et des enfants	Imprimé à compléter en Mairie
Carte d'identité	Contactez une mairie habilitée à recevoir les demandes de carte d'identité : Charnay-lès-Mâcon, Mâcon, Flacé...	Liste sur les sites internet des Mairies de Charnay-lès-Mâcon, Mâcon, Flacé...	Présence obligatoire pour signature et prise d'empreintes
Passeport biométrique	Contactez une mairie habilitée à recevoir les demandes de carte d'identité : Charnay-lès-Mâcon, Mâcon, Flacé...	Liste sur les sites internet des Mairies de Charnay-lès-Mâcon, Mâcon, Flacé...	Présence obligatoire pour signature et prise d'empreintes
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Pièce d'identité + justificatif de domicile + ancienne carte d'électeur	Présence obligatoire pour signature
Certificat de nationalité française	Greffe du Tribunal d'Instance du domicile	Livret de famille ou toute pièce prouvant la nationalité	
Casier judiciaire	Casier Judiciaire National 107 rue du Landreau 44317 NANTES CEDEX 3	Copie du livret de famille à joindre au courrier	Joindre une enveloppe affranchie avec nom et adresse

- 📍 Site pour réaliser une **pré-demande de carte d'identité ou de passeport** : <https://passeport.ants.gouv.fr>.
- 📍 Site pour acheter un **timbre fiscal** : <https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 📍 Site pour déposer un **dossier d'urbanisme** : <https://gnau43.operis.fr/maconnaisvalsaone/gnau/?#/>
- 📍 Site du cadastre : <https://cadastre.gouv.fr>

**Ce bref rappel des formalités n'est pas exhaustif.
N'hésitez pas à vous renseigner auprès du Secrétariat de Mairie.**

LES DOCUMENTS À CONSERVER

PRINCIPE

Les durées indiquées sont des **durées minimales** durant lesquelles il est prudent de garder les documents. En matière civile, le délai de prescription de **droit commun** est de **5 ans**, les preuves doivent donc être conservées pendant cette durée au cours de laquelle l'action en justice est possible. Néanmoins, le délai de conservation de certains documents peut être plus ou moins important.

TYPE DE DOCUMENT	DURÉE DE CONSERVATION	PRÉCISIONS
ASSURANCE		
Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves du règlement	Date du document + 2 ans	
Contrat	Date du document + 2 ans	
Dommages corporels	10 ans	
Relevé d'informations automobile	Permanente	Le relevé d'information est délivré par votre assureur à la fin du contrat ou sur demande. Le relevé indique le coefficient de réduction-majoration de votre prime d'assurance (bonus-malus).
Assurance-vie	Durée du contrat + 10 ans	Ce délai s'applique dès que vous avez connaissance du contrat en tant que bénéficiaire de l'assurance-vie.
VOITURE		
PV pour amende forfaitaire	3 ans	
Factures (achat, réparation...)	Durée de conservation du véhicule	+ 2 ans en cas de revente compte tenu de la garantie des vices cachés.
Certificat d'examen du permis de conduire	4 mois	+ jusqu'à réception du permis
Certificat de cession du véhicule	Durée de conservation du véhicule	Il peut être utile de conserver ce certificat après la vente du véhicule, en cas de litige avec l'ancien propriétaire.
BANQUE		
Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due.
Contrat de prêt (immobilier et consommation) et autres justificatifs	2 ans	À partir de la dernière échéance
Relevés de compte, talons de chèques	5 ans à partir de l'opération	Un débit frauduleux doit être contesté dans un délai maximum de 13 mois.
Ticket de carte bancaire : paiement et retrait	Jusqu'à réception du relevé de compte où figure le solde correspondant	Un débit frauduleux doit être contesté dans un délai maximum de 13 mois.
FAMILLE - SCOLARITÉ		
Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	Permanente	Certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent.
Avis de versement d'allocations familiales	5 ans	
Jugement de divorce, jugement d'adoption	Permanente	En cas de perte, une copie sera fournie par le tribunal.
Acte de reconnaissance d'un enfant	Permanente	La mairie peut en délivrer une copie.
Mariage (contrat, documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)	Permanente	En cas de perte du contrat de mariage, vous devez vous adresser au notaire qui l'a établi.
Convention de PACS	Permanente	En cas de perte, un notaire peut fournir une copie, mais pas le tribunal ni la mairie.
Livret de famille	Permanente	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la Mairie.
Diplômes	Permanente	En cas de perte, vous pouvez demander une preuve de votre réussite à l'examen.

INFOS PRATIQUES

CONSOMMATION - APPAREILS MÉNAGERS

Certificat de garantie	Jusqu'à la fin de la garantie	
Facture d'un appareil ménager	Jusqu'à la fin de la garantie	Il peut être utile de conserver la facture tant que vous détenez l'appareil ménager chez vous. En effet, en cas de vol ou de sinistre, la facture sert de preuve si vous souhaitez demander une indemnisation à votre assureur.

LOGEMENT

Factures d'électricité et de gaz	5 ans	Délai pour contester une facture. Votre fournisseur a 2 ans pour réclamer un paiement.
Factures d'eau et d'assainissement	5 ans	Délai pour contester une facture. Pour réclamer un paiement, votre fournisseur a : 4 ans (fournisseur public), 2 ans (fournisseur privé).
Factures de téléphonie (fixe et mobile) et internet	1 an	2 ans (à compter de la restitution d'une box)
Factures liées aux travaux	2 ou 10 ans	Gros œuvre : 10 ans Petits travaux : 2 ans (fenêtres par exemple)
Certificats de ramonage	1 an	
Attestations d'entretien annuel des chaudières	2 ans	
Titre de propriété	Permanente	Si nécessaire, vous pouvez demander une copie au notaire détenteur de la minute.
Preuve du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le syndic, procès verbaux des assemblées générales de copropriété...	5 ans	
Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer	Durée de la location + 3 ans	Le délai est identique pour un logement vide ou meublé.
Courrier de révision du loyer	Durée de la location + 1 an	Ce délai s'applique aux logements loués à titre de résidence principale (vides ou meublés).
Inventaire du mobilier pour les locations meublées	Durée de la location	Jusqu'à la restitution de l'éventuel dépôt de garantie.
Justificatif de versement APL	2 ans	

IMPÔTS ET TAXES

Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu	3 ans	À partir de l'année qui suit l'année d'imposition. (Exemple : déclaration 2023 à conserver jusqu'à la fin 2026).
Avis d'impôts locaux : taxe foncière, taxe d'habitation sur résidence secondaire	1 an	3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement.

TRAVAIL / CHÔMAGE / RETRAITE

Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail, relevés d'indemnités journalières de maladie...	Jusqu'à la liquidation de la retraite	Vous avez 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire.
Attestations France Travail	2 ans à partir de la date d'inscription comme demandeur d'emploi	Ce document peut être utile dans le cadre du calcul des droits à la retraite.
Solde de tout compte	3 ans	
Justificatif de versement d'allocations chômage	3 ans	Délai de reprise du trop perçu (10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration). Ce document peut être utile dans le cadre du calcul des droits à la retraite.
Bulletins de paiement de la pension de retraite	Permanente	Documents utiles pour le calcul des droits à la pension de réversion.
Notes de frais	3 ans	Délai pendant lequel l'administration fiscale peut vous contrôler si vous utilisez la déduction des frais réels.

INFOS PRATIQUES

PAPIERS MILITAIRE

Livret militaire	Permanente	
Attestation des services accomplis ou état signalétique des services	Permanente	L'attestation prouve que les services militaires ou assimilés ont bien été accomplis. Les organismes de retraite ou de sécurité sociale peuvent vous la réclamer.

PARTICULIER EMPLOYEUR

Bulletin de paye du salarié : double papier ou sous forme électronique	5 ans	
Contrat de travail du salarié	5 ans à partir de la fin du contrat de travail	
Document relatif aux charges sociales	3 ans	En cas de contrôle de l'administration fiscale
Comptabilisation des horaires du salarié	3 ans	En cas de litige
Déclaration d'accident du travail auprès de la caisse primaire d'assurance maladie	5 ans	
Attestation fiscale	3 ans	Justificatif à produire pour bénéficier du crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile.
Solde de tout compte	3 ans	

SANTÉ

Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité	2 ans	Délai de reprise du trop perçu (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration).
Carte de mutuelle, relevé de remboursement	Variable selon l'organisme	Voir les délais prévus dans le contrat.
Facture d'un hôpital public	4 ans	
Facture d'un établissement de santé privé	2 ans	
Ordonnances	1 an	Délivrance de lunettes : <ul style="list-style-type: none"> • 1 an, pour les patients âgés de moins de 16 ans ; • 5 ans, pour les patients âgés de 16 à 42 ans ; • 3 ans, pour les patients âgés de 43 ans ou plus. Délivrance d'audio-prothèses : pas de délai.
Preuves du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à liquidation des droits à la retraite	
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	Permanente	
Certificats, examens médicaux, radiographies	Permanente	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé.



PAPIERS D'UNE PERSONNE DÉCÉDÉE

Les délais de conservation des papiers continuent de s'appliquer après le décès du défunt car certains peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants droit lors de la succession.

Le versement de certaines prestations sociales après le décès du bénéficiaire peut faire l'objet d'une action en recouvrement auprès des ayants droit pendant 5 ans à compter du décès.

L'OMBRIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE

CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES... UNE COMMUNE À ÉNERGIE ÉLECTRIQUE POSITIVE



L'aventure photovoltaïque commence en janvier 2021 lorsque le prix de l'électricité s'envole.

Le Conseil Municipal demande alors au Syndicat d'Électrification de Saône-et-Loire de diligenter un audit de ses dépenses énergétiques. Le retour de celui-ci met en évidence qu'il faudra optimiser nos consommations d'électricité afin d'en limiter l'impact financier.

En effet, la période post-COVID et la guerre entre la Russie et l'Ukraine provoque une augmentation exponentielle du tarif des énergies et notamment de l'électricité. C'est pourquoi, début 2022, une nouvelle étude est demandée au SYDESL et à l'entreprise STARENCO, spécialisée dans la proposition des solutions solaires durables. Ainsi, décision est prise par le Conseil municipal de s'inscrire dans un schéma d'autoconsommation collective : il est prévu un site de production et tous les bâtiments communaux situés dans un rayon de deux kilomètres en seront les consommateurs.

L'installation de panneaux photovoltaïques d'une surface de 170 m² sur le toit de la salle des fêtes et d'une ombrière de 360 m² sur l'un des parkings permettra une production d'électricité de 101 KW crête.



Le parcours du combattant débute alors en décembre 2022 avec le choix du cabinet de maîtrise d'œuvre, l'obtention du permis de construire en mai 2023, le lancement des consultations des entreprises en juin 2023 et l'attribution des lots en novembre de la même année.

Le 7 janvier 2024, les travaux s'engagent pour se terminer le 23 avril 2024 par une pré-réception des travaux parfaitement orchestrée par le cabinet RBC Architecture. En octobre 2024, après obtention du Consuel, la production d'électricité peut enfin démarrer.

La consommation annuelle de la commune est d'environ 94 000 KW, la production de notre centrale solaire est estimée à 110 950 KW, ce qui confère à Chevagny le label de « COLLECTIVITÉ À ÉNERGIE POSITIVE ». Le surplus ultime est pour sa part revendu à l'acheteur EDF OA (Obligation d'achat).

Merci aux entreprises qui ont œuvré à la bonne réussite de ce projet :

- Cabinet d'architecture : RBC Architecture Mâcon
- VRD : Entreprise CORRAND BATIMENT Pont-de-Vaux
- Fondations et gros œuvre : Entreprise MOREL Cormoranche-sur-Saône
- Charpente métallique bardage : Entreprise COMEP Gibles
- Électricité : Entreprise PIOT Chevagny-les-Chevrières
- Photovoltaïque : Entreprise ALHENA Saint-Maurice-les-Châteauneuf

En parallèle de ces travaux, deux cuves de 7000 litres et une cuve de 6000 litres récupérant les eaux de pluies de l'ombrière ont été enterrées, ce qui porte, en intégrant la cuve enterrée de 10 000 litres existante aux ateliers municipaux, à 30 000 litres d'eau la réserve d'arrosage de la commune.



QUELQUES CHIFFRES :

COÛT DE L'OPÉRATION : 283 250,90 € HT

- Subvention de l'État : 123 078,00 €
- MBA fonds de concours 2020-2026 : 52 357,00 €
- Département : 12 000,00 €

soit un montant total de subventionnement de 187 435,00 € représentant 66,17 % du montant HT.

Le reste à charge pour la Commune s'élève donc à 95 815,90 €.

LE COMPOST

Comme l'y oblige la loi Agec (anti gaspillage pour une économie circulaire) datant de février 2020, la commune s'est dotée d'un composteur sélectif.

Le tri à la source des biodéchets est en effet devenu obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2024, afin de les valoriser.



MBA (Mâconnais Beaujolais Agglomération) a mis à disposition de la commune un équipement composé de 3 bacs, installé à proximité immédiate de l'école.

Le 28 mars, en présence des élus et d'une vingtaine de chevagnotins, Madame Fatima Corrucho, maître

composteur, est venue expliquer aux habitants comment procéder :

- Le bac de droite contient de la matière sèche,
- Le bac du milieu est celui où l'on dépose les déchets alimentaires putrescibles, et marc de café, thé, es-suie-tout... **LES DÉCHETS DE VIANDE ET DE JARDIN SONT ABSOLUMENT PROSCRITS.**
- Le bac de gauche, dit de maturation, ne sera pas utilisé par les habitants.

MÉTHODE : déposer les déchets dans le bac du milieu et recouvrir d'une petite pelle de matière sèche à disposition dans le bac de droite, refermer les couvercles et c'est tout !

Les personnes désignées se chargent de mélanger les apports et de les transférer dans le bac de maturation. Le compost obtenu servira aux employés municipaux et au comité de fleurissement pour aider à embellir notre commune.

À défaut de posséder chez vous un composteur individuel, vous êtes désormais fortement incités à utiliser cet outil collectif. En mairie, vous pouvez obtenir un seau à compost pour la somme modique de 2 euros.

Et plus aucun déchet compostable dans les sacs noirs collectés le vendredi !! Merci.



L'APPLICATION INTRAMUROS

LA COMMUNE SE DOTE D'UNE NOUVELLE APPLICATION MOBILE POUR RESTER CONNECTÉ AVEC LES CHEVAGNOTINS

Depuis septembre 2024, la commune de Chevagny-les-Chevrières a adopté un nouvel outil de communication afin d'informer et d'alerter ses habitants. Il s'agit de l'application mobile IntraMuros.

Disponible sur les smartphones, l'application est gratuite et se télécharge depuis l'App Store ou Google Play.

Pour notre commune, IntraMuros est un moyen efficace pour renforcer le lien avec les chevagnotins, et vient compléter les autres vecteurs de communication, que sont le compte Facebook de la commune et le panneau communal. Facile d'utilisation, l'application propose une interface simple et intuitive.

Ce nouvel outil permet d'être informé en direct de toutes les actualités, événements et autres services de notre territoire, et permettra de répondre aux questions :

- Que faire ce week-end ?
- Quelles sont les initiatives locales ?
- Comment trouver les informations sur un commerce, une association, une école, une bibliothèque...



IntraMuros
Votre nouvelle application mobile mairie

- Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone
 - Play Store (Android)
 - Apple Store (iPhone)
- Tapez «IntraMuros» dans la barre de recherche et téléchargez l'application
- Recherchez et sélectionnez votre commune
- Activez les notifications qui vous intéressent
- Recevez les notifications sur votre smartphone : découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours

Téléchargement gratuit

Ne pas jeter sur la voie publique

UN NOUVEAU VÉHICULE POUR LA COMMUNE

Le véhicule Renault Kangoo de la commune commençant à donner des signes de faiblesse compte tenu de son âge, de son kilométrage et des frais à engager pour le maintenir en état, le Conseil Municipal a décidé de le remplacer par une Renault Kangoo électrique, profitant ainsi de la prime à la conversion versée par l'État.

Le choix s'est arrêté sur :

- Véhicule équipé de gyrophares, triflash, attelage et marquage 38 990,64 € TTC
 - Prime à la conversion - 6 000,00 € TTC
 - Bonus écologique - 3 000,00 € TTC
 - Rachat Renault ancien véhicule - 600,00 € TTC
- Soit à la charge de la commune : 29 390,64 € TTC**



CÉRÉMONIE DES VOËUX 2024



Bonne année 2024 !

C'est devant un public acquis à sa cause que le Maire a fait son allocution en ce début d'année.

L'occasion de partager le bilan de l'année écoulée auprès des habitants, mais également de dévoiler les projets pour cette nouvelle année.

Il a ainsi présenté les grands axes des travaux prévus pour notre commune en insistant tout particulièrement sur la mise en service prévue après l'été de l'ombrière photovoltaïque, pensée il y a bientôt 3 ans. Il n'a pas manqué non plus d'annoncer la désormais célèbre fête champêtre de notre village début juillet.

Lors de son allocution, il était entouré de Carine Lalanne, Conseillère Départementale et des membres du Conseil municipal qui œuvrent à ses côtés depuis quelques années maintenant, et a conclu en présentant ses vœux à chaque Chevagnotin à l'aube de cette nouvelle année.

Comme le veut la tradition, c'est autour d'un verre de l'amitié que ce moment convivial a pris fin.



RANDONNÉE VTT

Heureusement les années se suivent et ne se ressemblent pas ! Cette année, pas de neige ni de pluie le 12 avril... juste un peu de boue qui n'a pas découragé les vététistes...

La progression des participants a été en nette hausse puisque 172 passionnés de VTT se sont inscrits et se sont élancés au départ de la salle des fêtes sur les parcours de 29 ou 41 km. Ils ont sillonné les chemins chevagnotins, et ceux des communes voisines, à travers vignes et bois, tracés par une équipe de chevagnotins très entraînés aussi. L'ambiance était excellente et les ravitaillements ont été très appréciés.

Rendez-vous sur les chemins de notre campagne le dimanche 13 avril 2025 pour la prochaine randonnée VTT de Chevagny-les-Chevrières.



CONFÉRENCE NAPOLEÓN BONAPARTE

Le 14 juin nous avons eu le plaisir de recevoir Christian Humbrecht, chevagnotin et féru de Napoléon, qui nous a donné avec passion sa conférence « Les 3 épouses de Napoléon ».

Napoléon Bonaparte trois épouses ? Le conférencier ne nous laisse pas longtemps dans le doute. En fait Napoléon n'a bien sûr été marié que 2 fois.

La première fois, le 9 mars 1796 avec Joséphine de Beauharnais. Bonaparte est d'ailleurs arrivé en Mairie avec 2 heures de retard, deux jours après déjà il partait pour Nice rejoindre l'armée d'Italie dont il prenait le commandement et avec laquelle il débute la foudroyante et glorieuse Campagne d'Italie contre les Autrichiens qu'il bat notamment à Arcole les 15 et 17 novembre 1796.

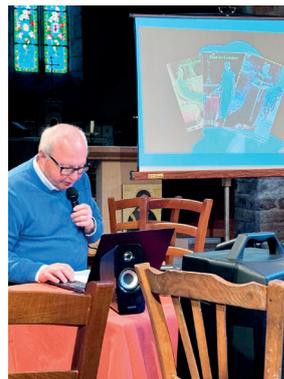
La seconde fois, les 1^{ers} et 2 avril 1810 avec Marie-Louise d'Autriche dont la grand-tante Marie-Antoinette, reine de France, a été guillotinée pendant la Révolution le 16 octobre 1793, 17 ans plus tôt.

Qui est donc cette troisième épouse ? Tout le monde avait deviné, c'est Marie Waleska, celle que l'Empereur lui-même appelait « mon épouse polonaise » et que l'historien Frédéric Masson appelle « sa femme polonaise » et le conférencier l'aime bien cette petite

Marie, Napoléon a reconnu lui-même que c'est celle qui l'a aimé le plus et le plus sincèrement.

Et le public a, comme le conférencier, eu un petit moment d'émotion, à savoir l'Empereur, réfugié avec Marie à l'île d'Elbe, à l'ermitage de la Madona Del Monte, dans un endroit magique, jouer avec leur fils Alexandre, âgé de 4 ans, à faire des culbutes dans l'herbe ou à cache-cache.

Christian Humbrecht a su nous traduire avec images et musiques les petits moments d'émotion et de distraction que l'Empereur Napoléon a pu s'offrir avec ses épouses entre deux batailles.



CONCOURS ET EXPOSITION PHOTOS 2024

L'association « Chevagny sans filtre », fondée par un groupe de passionnés, ne propose pas de cours techniques de photographie, mais organise chaque année un concours photographique dont le point culminant est une exposition où les meilleures photos sélectionnées par un jury sont mises en valeur.

Lors de cet événement, un photographe réputé est l'invité d'honneur, attirant amateurs et passionnés. L'objectif principal du club est de favoriser les rencontres entre les habitants, tout en créant du lien social autour de la culture et de l'art.

L'association est ouverte à tous. La participation au concours est entièrement gratuite, le tirage des photos est offert, mettant ainsi en avant un esprit collaboratif.

Le 5^e concours photo organisé par « Chevagny sans filtre », ayant pour thème « Vu d'en haut », a une fois de plus rassemblé un large éventail de talents et suscité un bel engouement, avec 74 participants et un total de 260 photos : 189 dans la catégorie « Appareil photo traditionnel » et 71 dans la catégorie « Smartphone ».

Les œuvres, riches et variées, ont témoigné d'une véritable créativité et d'une vision singulière de notre monde vu d'en haut. Les photographes en compétition ont brillamment relevé le défi en capturant des vues inédites, transportant les visiteurs dans un univers où la hauteur offrait de nouvelles perspectives.

Les trois premiers lauréats de chaque catégorie ont été récompensés, lors d'une cérémonie chaleureuse, par des dotations offertes grâce au soutien de nos partenaires : le Conseil Départemental, la Municipalité et la Fnac.

La remise des prix s'est déroulée dans la salle des fêtes, joliment décorée pour l'occasion. Les visiteurs, nombreux, ont apprécié la mise en scène originale qui magnifiait les photos exposées. Cette édition a également été marquée par la présence d'Amédée De Almeida, photographe invité d'honneur, qui a dévoilé ses créations empreintes de sensibilité et d'émotion, captivant le public par la profondeur de ses images.

Un grand merci à tous les participants, partenaires et visiteurs pour avoir contribué au succès de cet événement.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour la **6^e édition du concours**, qui se tiendra le week-end du 5 avril 2025, le thème étant « **Émotion et / ou Passion** ». Les lauréats seront dévoilés lors du vernissage, le vendredi 4 avril, et leurs œuvres mises à l'honneur. Le week-end sera ouvert à tous, l'occasion idéale pour admirer les clichés des participants ainsi que ceux du futur invité d'honneur.

Soyez prêts à vivre et à capturer de nouvelles aventures visuelles !

CATÉGORIE PHOTOS APPAREIL TRADITIONNEL

1^{er} prix du jury : Raphaël Eyraud

2^e prix du jury : Michel Egraz

3^e prix du jury : Jean-Louis Vallée

CATÉGORIE PHOTOS SMARTPHONE

1^{er} prix du jury : Jacqueline Cortier

2^e prix du jury : Lionel Planes

3^e prix du jury : Bernard Galy

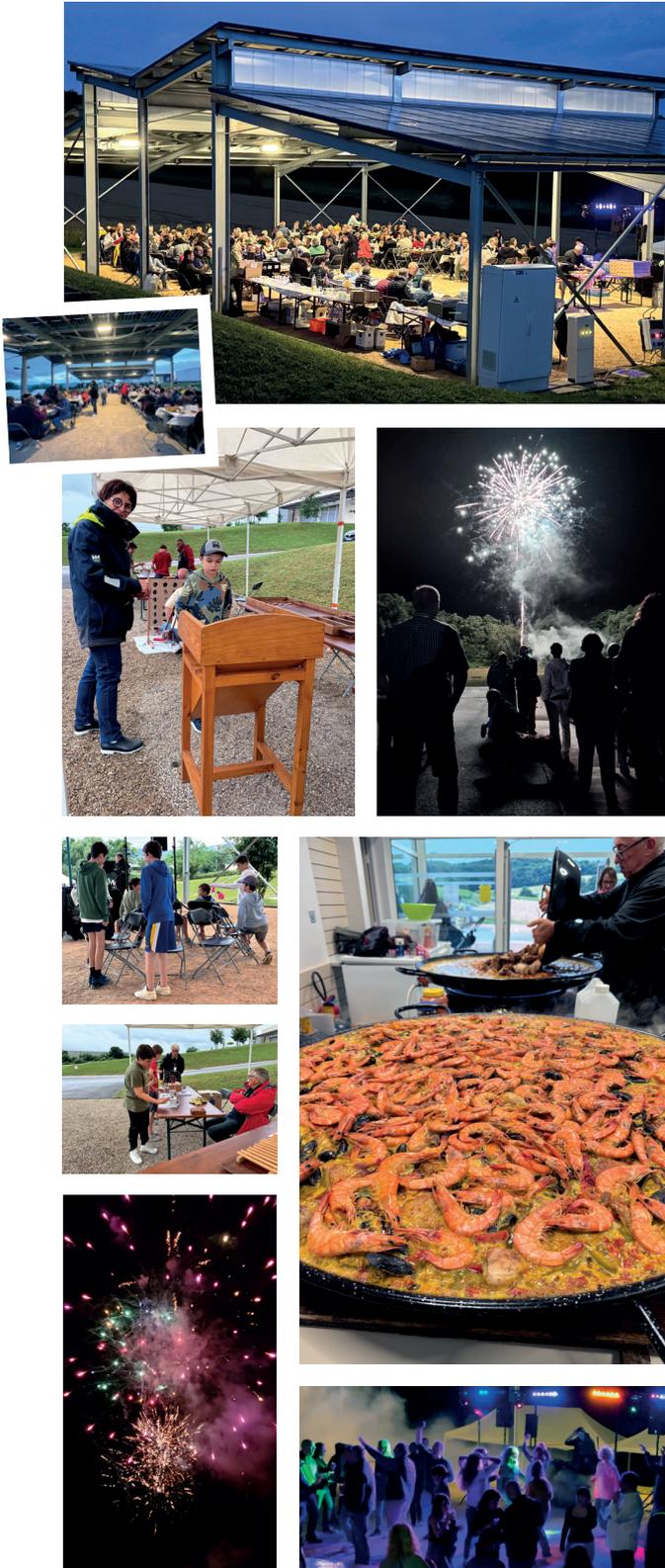
PRIX DU PUBLIC

Agnès Gudet



FÊTE CHAMPÊTRE DU 6 JUILLET 2024 : UNE ÉDITION PLUVIEUSE MAIS CONVIVIALE !

Le 6 juillet 2024, notre commune a célébré la 3^e édition de la Fête Champêtre dans des conditions météorologiques pour le moins imprévisibles.



Après un printemps marqué par des pluies persistantes, la pluie a de nouveau décidé de s'inviter, à l'instar de l'inauguration des Jeux Olympiques. Un orage et un coup de vent ont bouleversé l'après-midi, mettant à mal certaines installations et forçant l'annulation de la célèbre course à la brouette. La mascotte de la fête, notre chère biquette, a même dû retourner précipitamment à l'étable, où elle restera jusqu'à l'année prochaine !

Heureusement, cette fête n'a pas été complètement gâchée grâce à l'installation de notre toute nouvelle ombrière photovoltaïque. Ce dispositif innovant a permis de maintenir l'événement en protégeant les convives de la pluie, leur offrant ainsi un espace abrité et convivial. Les volontaires et les participants, bravant la météo, sont restés au rendez-vous pour profiter des différentes activités proposées.

Les jeux en bois ont fait la joie des petits et grands, et malgré les intempéries, l'ambiance festive a perduré jusqu'au soir. La soirée dansante a réchauffé les cœurs, et chacun a pu se divertir sous l'ombrière, transformant ce moment en une véritable fête, même sous la pluie.

Vers 20h, la préfecture est passée pour effectuer une dernière vérification de la sécurité en vue du feu d'artifice. Ce dernier a été validé. Profitant d'une accalmie les artificiers ont allumé les mèches et un beau feu d'artifice a illuminé le ciel de notre commune de manière spectaculaire. Le feu d'artifice Chevagnotin a été un véritable succès, marquant un des temps forts de cette édition.

Côté restauration, 174 menus composés de paella et de tarte aux pommes ont été servis, régaland les papilles des participants. Si la buvette a connu une affluence plus faible que l'année précédente en raison du mauvais temps, l'ambiance chaleureuse et la convivialité étaient toujours au rendez-vous.

En dépit des intempéries, cette 3^e Fête Champêtre restera gravée dans les mémoires comme un moment de partage et de solidarité. Nous tenons à remercier chaleureusement tous les volontaires qui ont permis la réussite de cet événement, ainsi que les habitants qui sont venus nombreux célébrer ce moment malgré les caprices de la météo.

Rendez-vous le samedi 5 juillet 2025 pour la prochaine édition de notre fête champêtre.

RANDONNÉE DES BIQUETTES

Cette année, les conditions météo idéales ont incité les randonneurs à venir nombreux à la randonnée organisée par le comité de fleurissement le 25 août.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir 360 marcheurs, dont une soixantaine de chevagnotins. Le circuit de 14 km a été le plus fréquenté par 170 marcheurs, mais le circuit de 7 km a aussi été plébiscité, et celui de 21 kilomètres, un peu plus sportif, a attiré 70 marcheurs.

Les ravitaillements variés et substantiels, charcuterie, viennoiseries, fruits secs, melon, auxquels nous avons ajouté du fromage de chèvre de biquettes voisines ont été unanimement appréciés...

Les randonneurs ont pris leur temps entre vignes et forêts pour admirer le paysage et les conversations sont allées bon train non seulement sur les chemins mais aussi aux points de ravitaillement où ils ont été accueillis par des bénévoles très avenants...

Rendez-vous à la salle des fêtes pour la prochaine rando le dimanche 31 août 2025.



INAUGURATION DE L'OMBRIÈRE

Le 21 septembre dernier s'est déroulée l'inauguration de l'ombrière photovoltaïque à laquelle avait été invitée la population chevagnotine.

C'est en présence de Benjamin Dirx, Député, de Carine Lalanne, Conseillère Départementale, de Jean-Patrick Courtois, Président de Mâconnais Beaujolais-Agglomération et de nombreux maires des communes voisines, que le traditionnel ruban bleu-blanc-rouge a été coupé par le Maire Philippe Commerçon, marquant ainsi la mise en service officielle de notre installation.

Dans son discours, ce dernier est notamment revenu sur la genèse du projet et sur la chronologie des travaux ; il a également adressé ses plus vifs remerciements aux différents contributeurs financiers (État, Département, MBA) ainsi qu'à tous les intervenants qui ont su faire preuve de sérieux et de rigueur pour mener à bien cette opération.

Et comme l'exige la coutume chevagnotine, c'est par un vin d'honneur apprécié de tous que s'est conclue cette belle fête inaugurale !



SON PREMIER ROMAN AUTO-ÉDITÉ

Sur le précédent Écho Chevagnotin, nous vous faisons découvrir les talents de romancière d'Éliane Guillemain qui organisait au four à pain, en septembre 2023, une présentation de son 1^{er} roman L'affaire Varelle.



Nous avons laissé Éliane impatiente : il ne restait plus qu'à finaliser la relecture avant de s'attaquer à l'auto-édition de son manuscrit : elle nous avait donné rendez-vous en 2024 pour nous procurer son livre : c'est chose faite depuis le début de l'été.

« Un premier roman que l'on dévore du début à la fin » ; « L'autrice nous tient en haleine. »... Les premiers avis sur le roman policier écrit par Éliane Guillemain sont unanimes et encourageants. Le suspense est au rendez-vous tout au long de ces 545 pages.

Écrit au présent, « afin que le lecteur soit entraîné au cœur de l'histoire », ce polar, qui se déroule en Lozère et où se mêlent amour et humour, compte de nombreux rebondissements. Tous les ingrédients pour ne pas s'ennuyer. Éliane Guillemain fait donc plonger le lecteur dans un tourbillon de mystères grâce à une enquête tortueuse et captivante où chaque indice, chaque suspect, ouvre la porte à de nouvelles énigmes. Ce qui, comme le confirment ses premiers lecteurs, tient en haleine jusqu'à la dernière page.

Mais Éliane aime le travail accompli et tient à assurer elle-même la promotion de son livre. Elle-même... pas tout à fait, car elle reconnaît que ce livre est une aventure qui est aussi une affaire de famille. Elle a sollicité l'aide de son fils Clément pour imaginer et créer le prototype des couvertures du roman et surtout sans

qui le livre n'aurait jamais été édité. Elle a le soutien de sa famille et est épaulée par son mari Thierry qui l'accompagne lors de ses présentations.

C'est donc ensemble qu'ils se sont rendus à Royan en septembre dernier où elle a présenté son thriller au Palais des congrès lors d'un café littéraire. Une cinquantaine de participants était au rendez-vous.

Chose promise, chose due : Éliane a donné la primeur à notre village de Chevagny pour organiser une séance de dédicaces au four à pain le 9 novembre dernier. C'est une cinquantaine de passionnés de lecture qui se sont déplacés. Éliane est ravie de ce début très encourageant. En novembre, son livre était déjà vendu à plus de 200 exemplaires.

Avec son mari, elle prévoit d'aller à la rencontre de ses futurs lecteurs pour présenter ou dédicacer son livre : de Chaintré, à Saint-Laurent, Charnay, la Maison des ateliers à Mâcon ou même lors de salons privés chez des particuliers, toutes les pistes sont explorées et Éliane y prend énormément de plaisir. Fort des premiers retours, des avis laissés sur Amazon ou bien sur Babelio et bien lancée, un second tome est en cours d'écriture. Éliane envisage sa parution d'ici fin 2025.

Pour celles et ceux qui n'ont pu être présents au four à pain, vous pouvez vous procurer le tome 1 *L'Affaire Varelle* (tarif : 22 Euros) sur Amazon ou directement auprès de son auteure : **06 15 49 48 56** ou via le lien bit.ly/affairevarelle.

MUSIVAL

En septembre, comme chaque année depuis 2019, plusieurs villages du Val lamartinien, dont Chevagny-les-Chevrières, ont accueilli des manifestations du festival Musival pendant 8 jours. L'événement valorise notre patrimoine local – églises, château... – en organisant des concerts de haute qualité.

Au programme, surtout de la musique classique (mais aussi du jazz) avec une approche atypique. On a ainsi pu entendre des œuvres de Schubert adaptées pour violoncelle et guitare, redécouvrir les plus belles musiques des films animés de Miyazaki, ou encore contempler un danseur japonais de butô tout en écoutant des pièces pour piano.

Le festival avait invité des artistes de renommée internationale dont le pianiste Christian Zacharias, le comédien Robin Renucci et le quatuor Psophos.

L'espace d'Arène de notre commune a accueilli l'un de ces spectacles : un concert projection dédié à l'univers des cinéastes Ozu et Miyazaki qui a ravi les nombreux spectateurs présents !



Thierry Ravassard / Christophe Collette

Photo © Patricia Dietz | Musival 2024

LE REPAS DES SAGES



Comme chaque année, l'équipe du conseil municipal a convié tous nos aînés chevagnotins de plus de 70 ans à son traditionnel repas des sages et c'est avec plaisir que 62 sages ont répondu présent à cette édition 2024 qui s'est déroulée le 17 novembre.

Cette année, notre équipe de joyeux lurons composée d'élus, des membres du CCAS et de bénévoles, avait choisi l'Espagne comme thème de la journée. Si la thématique change chaque année, les organisateurs misent sur des valeurs sûres pour le choix du traiteur et de l'animation : Nathalie et Teddy ont animé brillamment l'après-midi tandis que Mille et une saveurs a régalé tous nos convives. Élus et membres bénévoles, toujours fidèles au poste, se sont parés de rouge et blanc, pour servir les repas dans la joie et la bonne humeur. Mais pas que...

Cette fine équipe s'est amusée à assurer l'ambiance en offrant une chorégraphie sur une chanson espagnole actuelle. Il paraît qu'il y a même un taureau qui s'est invité au milieu de l'espace d'arène... Mais rassurez-vous, ce taureau était plutôt de bonne humeur et très sympathique !

Après le discours de notre maire, transformé en Don Diego de Chevagny pour l'occasion, invités et organisateurs ont foulé la piste de danse au rythme des chansons pendant que d'autres avaient plaisir à bavarder. Cette journée a encore une fois été une réussite à en voir les mines réjouies de nos aînés qui sont repartis avec une rose pour les dames et un sachet de dragées pour les messieurs.

Les plus de 75 ans qui n'ont pas pu profiter de cette journée se sont vus remettre un colis gourmand pour Noël.

CALENDRIER DES FÊTES ET DES MANIFESTATIONS 2025

08/02	Plats à emporter, par le sou des écoles	08/05	Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945
01/03	Vente de boudin, par les chasseurs	24/05	Tournoi de pétanque, par le sou des écoles
09/03	Pièce de théâtre, par le Comité de fleurissement et le Club de la joie de vivre	27/06	Kermesse des écoles
14/03	Carnaval des écoles	05/07	Fête champêtre
19/03	Cérémonie de commémoration du cessez-le-feu en Algérie	31/08	Randonnée des biquettes, par le comité de fleurissement
05-06/04	Concours et exposition de photos, par l'association Chevagny sans filtre	11/11	Cérémonie de commémoration de l'Armistice
13/04	Randonnée VTT, par le comité de fleurissement	23/11	Repas des Sages
		05/12	Téléthon et fête des illuminations
		12/12	Fête de Noël de l'école

LA FÊTE DES ILLUMINATIONS ENCHANTE CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES

Cette année 2024, à court de boulangers pour notre four à pain, l'édition du Téléthon Chevagnotin a dû se réinventer.



Cette année 2024, à court de boulangers pour notre four à pain, l'édition du Téléthon Chevagnotin a dû se réinventer. Le dynamisme et l'inventivité de l'équipe municipale et des associations Chevagnotines nous ont permis de rebondir pour offrir un nouvel événement, et transformer le feu du four à pain en de multiples petites flammèches qui ont parcouru notre village.

Et c'est ainsi que le 6 décembre 2024, Chevagny-les-Chevrières a vécu un moment magique lors de la première édition de la Fête des Illuminations, une soirée qui restera gravée dans les mémoires.

Dès 17h30, les rues du village se sont animées avec le Défilé aux Lampions, une joyeuse procession orchestrée par les enfants de l'école et les habitants. Pendant plusieurs jours, les élèves de l'école et l'équipe enseignante avaient fabriqué de magnifiques lampions en classe, apportant une touche lumineuse et colorée à l'évènement.

Ce cortège féerique, guidé par Amélie Clément et son cheval, et encadré par des volontaires veillant à la sécurité et à la gestion de la circulation, a transformé les ruelles en un véritable tableau de fête. Chants, lumières et sourires illuminaient les visages, créant une atmosphère chaleureuse et conviviale.

À l'issue du défilé, le maire, Philippe Commerçon, a rassemblé les participants pour un décompte festif avant d'ouvrir officiellement le marché de Noël. Installé dans la salle du four à pain, soigneusement décorée pour l'occasion, ce marché a séduit petits et grands.

Plusieurs artisans locaux ont proposé des créations variées : bijoux, sacs, bougies, céramiques, livres, miel et bonbons, pour ne citer que quelques exemples. Six de leurs objets ont été offerts pour une tombola au profit du Téléthon. Six chanceux

Chevagnotins sont repartis avec un cadeau unique, ajoutant à la dimension solidaire de l'évènement.

Pour l'occasion, l'association La Joie de Vivre a également contribué en confectionnant des objets en plâtres dont la vente intégrale a été reversée au Téléthon.

La buvette, véritable cœur battant de la soirée, a rencontré un immense succès. Le futur restaurateur local, Kévin Julien, a généreusement préparé 15 litres d'une soupe butternut-châtaigne, qui a conquis les gourmands. Il a aussi confectionné la pâte pour les 130 gaufres sucrées et salées, qui ont été cuites avec énergie par une équipe de cinq volontaires.

Michel Bourdon, le président de la Société de Chasse "La Fraternelle", a de son côté mis son savoir-faire au service de l'évènement en concoquant 20 litres de vin chaud, également pris d'assaut. En moins d'une heure, toutes les victuailles ont été vendues, confirmant l'enthousiasme des participants.



Comme lors des précédentes actions pour le Téléthon, toutes les dépenses ont été couvertes par la mairie, et l'intégralité des recettes de 1900€ sera reversée au profit de cette cause.

Enfin, un grand merci aux nombreux volontaires qui ont contribué à l'organisation et au bon déroulement de cette soirée, démontrant une fois de plus leur dévouement et leur esprit de solidarité.

Pendant trois heures, le cœur du village a battu au rythme des échanges, des rires et de la joie partagée. Ce premier rendez-vous des Illuminations a prouvé, une fois encore, la capacité des habitants à se mobiliser pour créer des moments uniques d'unité et de convivialité.

Rendez-vous l'année prochaine pour une deuxième édition qui s'annonce déjà prometteuse !

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES



Ambre REZAR
née le 8 mars



Émile HURTEL
né le 13 mars



Manéo JULIEN
né le 22 juillet



Esmée BAÏMA LÉZÈRE
née le 20 août

Félicitations aux parents et bienvenue aux nouveaux petits chevagnots !

MARIAGES



Marie-Chantal GAUDILLAT
et **Dominique ALANDI QUI**
le 4 mai



Gaëlle BAILLARD
et **Stéphane DESBOIS**
le 10 mai



Julie PERRAUD
et **Jérémie REVENU**
le 11 mai

Tous nos vœux de bonheur aux époux.

PACS



Lucie DOMENGE-CHENAL et **Lilian HYZA**
le 9 février



LE RESTAURANT SCOLAIRE

Co-géré par la Mairie et le Sou des écoles, le restaurant scolaire de Chevagny-les-Chevrières sert chaque jour aux enfants une moyenne de 60 repas fournis par l'entreprise RPC.

Basée à Manziat, celle-ci propose des menus équilibrés, variés, élaborés avec l'aide d'une diététicienne. Conformément à la loi EGALIM, un repas végétarien est servi une fois par semaine, et une attention particulière est donnée aux produits locaux : 85% des ingrédients utilisés sont en effet sourcés dans un rayon de 150 km.

L'année est ponctuée d'événements festifs, pour permettre aux enfants de faire du repas un moment de plaisir, de partage et de découvertes : sont proposés par exemple un repas de Noël, une galette des Rois, des menus thématiques par pays ou région tout au long de l'année. Deux services sont assurés chaque jour : un premier pour les maternelles de cycle 1 dès 11h45, un second, à leur suite, pour l'ensemble des élèves des cycles 2 et 3.

La Mairie prend en charge les salaires des agents et les frais de fonctionnement de la cantine. Elle finance également chaque repas à hauteur d'environ 35%, ce qui permet aux familles de bénéficier d'un tarif amoindri par rapport au coût réel de revient (4€60 au lieu de 7€11 en 2024).

Malgré la hausse continue des prix de l'énergie et des aliments, pour préserver les familles, la mairie de Chevagny-les-Chevrières n'a pas revu à la hausse le prix du repas depuis la rentrée 2023.

Toute l'équipe du restaurant scolaire souhaite à tous les chevagnotins et chevagnotines, petits et grands, une belle et heureuse année 2025 !



L'AMICALE LAÏQUE DU SOU DES ÉCOLES

Une association dynamique et créative au service des écoliers !



L'année 2024 a été riche en activités pour le Sou des écoles, avec des événements fédérateurs et des initiatives originales qui ont renforcé le lien entre les familles et soutenu les projets scolaires.

Pour rappel, les nombreux temps forts de l'année 2024 :

- ▶ **09/03 : Carnaval**, défilé déguisé des enfants dans les rues du village
- ▶ **22/03 : Soirée Cirque** des enfants avec la compagnie Cirko Censo
- ▶ **25/05 : Apéro concert** à la salle des fêtes
- ▶ **28/06 : Tombola/kermesse et fête de l'école**
- ▶ **06/07 : Participation à la fête champêtre**
- ▶ **09/09 : Pique-nique de rentrée**
- ▶ **06/12 : Vente de lampions et défilé aux lampions** dans le cadre du Téléthon
- ▶ **07/12 : Vente de sapins** d'un producteur de Bourgvillain
- ▶ **15/12 : Vente de chocolats** en partenariat avec Éclat de chocolat à Charnay.
- ▶ **15/12 : Fête de Noël**, avec spectacle *Quel Noël à l'école des lutins* suivi de la venue surprise du Père Noël, buvette et petite restauration.

QUELQUES CHIFFRES DES VENTES

Plus de 1900 tickets de tombola / 58 sapins de Noël / 181 boîtes de chocolats

Le bilan est très positif ! Les enfants, leurs familles ainsi que les habitants de Chevagny ont pleinement joué le jeu, contribuant largement au succès des différents événements organisés. Nous tenons à vous adresser un immense merci. Sans votre engagement, votre présence et vos généreux dons, il serait impossible de mener à bien autant de projets pour notre école.

Grâce aux fonds collectés, nous avons pu financer : des abonnements à la presse jeunesse, organiser des sorties scolaires enrichissantes au théâtre et au musée, planifier la semaine du cirque, la classe verte aux Moussières, ainsi que des cadeaux de Noël et de fin d'année pour les élèves, sans oublier les goûters et autres moments festifs.

Cette année a été marquée par une belle nouveauté : le concert organisé sous l'ombrière. Cet événement a rencontré un véritable succès, rassemblant un large public enthousiaste. Plus de 200 participants se sont réunis pour profiter de l'ambiance rock'n'roll du groupe French Kiss.

JEUNESSE



L'ÉQUIPE

Le renouvellement du bureau du sou a eu lieu lors de l'Assemblée générale du 17 septembre 2024.

Jérémie BARBIER succède à Caroline GUYOTAT à la présidence de l'association.

Toute l'équipe tient à remercier chaleureusement Caroline pour son implication et sa bonne humeur qui ont fortement contribué au succès des activités de l'association au cours des dernières années.

Voici la composition de la nouvelle équipe du bureau :

- **Président** : Jérémie BARBIER
- **Trésorière sou** : Émilie Le GOFF
- **Secrétaire** : Laura ESPRIT
- **Trésorière restaurant scolaire** : Nelly WAGNON
- **Vice-trésorière sou** : Aurélie TAUPENOT
- **Vice-Secrétaire** : Justine MERLIN
- **Vice-Trésorière restaurant scolaire** : Marion BARETS
- **Membres actifs** : Caroline GUYOTAT, Mélanie LOCTIN, Joséphine CHAPALAIN, Clémence JULIEN, Laurent HURTEL, David GAILLARD, Thibault MAILLET, Camille PUGEAUT.

Le fonctionnement de l'association du Sou des écoles repose également sur une collaboration étroite avec les enseignantes et la mairie.



Un immense merci à tous ceux qui contribuent tout au long de l'année aux projets éducatifs.

RETOUR SUR LES SORTIES SCOLAIRES 2024

Cette année, un budget conséquent de plus de 8 000€ a été consacré à des activités pédagogiques de grande qualité en classe : sorties scolaires, visites de musées, spectacles, semaine du cirque.

Lors de la soirée du 22 mars à la salle des fêtes, les élèves ont d'ailleurs eu l'occasion de dévoiler leurs talents de circassiens devant un public enthousiaste.

Du 1^{er} au 4 octobre, les élèves du CP au CM2 ont participé à une classe verte au centre Georges Moustaki, situé aux Moussières dans le Jura. Ce séjour leur a permis de renforcer leur esprit de coopération et leur autonomie, tout en explorant la nature et en prenant conscience de l'importance de sa préservation. Le Sou des écoles a apporté une contribution de 7 000 € à ce voyage, rendant possible pour chaque élève de vivre l'expérience d'une classe verte au moins une fois durant sa scolarité.

Le Sou des écoles représente avant tout une formidable aventure humaine, favorisant la création de liens essentiels entre les parents, les enseignants et l'équipe municipale.

Nous espérons pouvoir compter sur votre précieux soutien au cours de l'année 2025 !

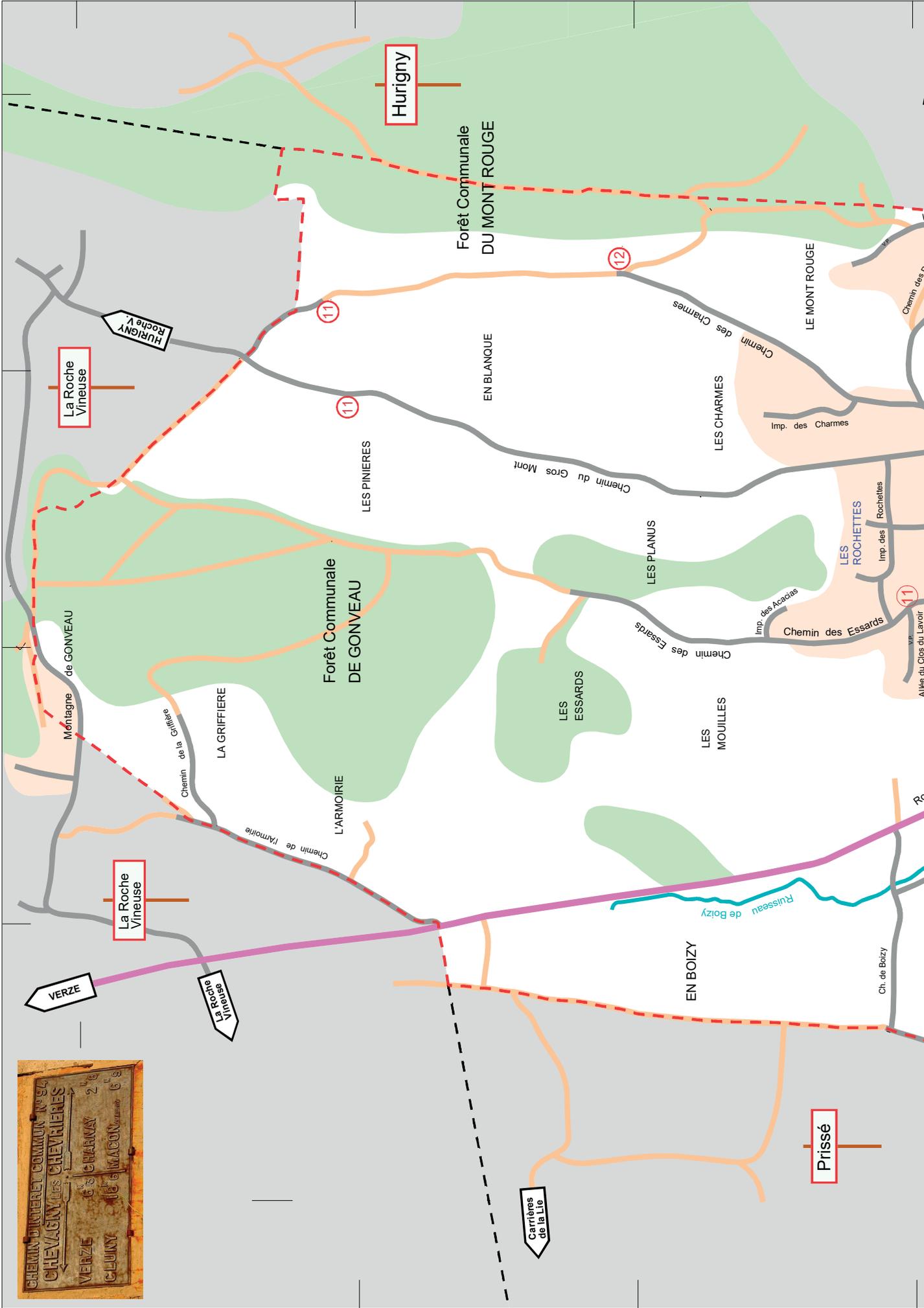


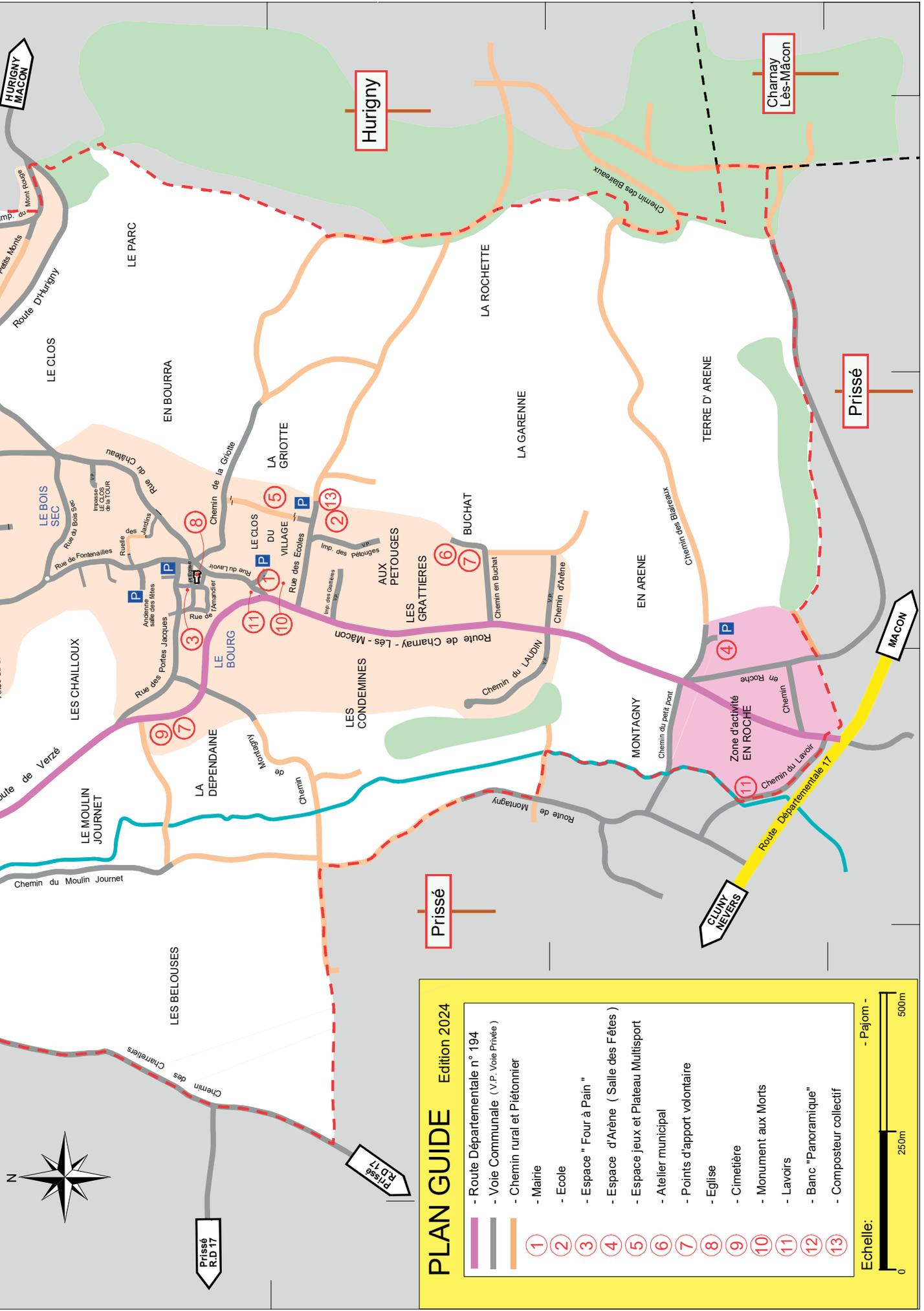
À VOS AGENDAS !

RETROUVEZ-NOUS EN 2025

- 8 février : Plats à emporter
- 14 mars : Carnaval
- 24 mai : **NOUVEAUTÉ !** Tournoi de pétanque
- 27 juin : Fête de l'école / Kermesse / Tombola
- 5 juillet : Participation à la Fête champêtre
- Fin août : Pique-nique de rentrée
- Octobre : Distribution des cartes de dons
- Décembre : Vente de sapins, vente de chocolats et Fête de Noël





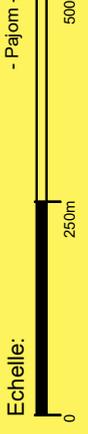


PLAN GUIDE

Edition 2024

- Route Départementale n° 194
- Voie Communale (V.P. Voie Privée)
- Chemin rural et Piétonnier
- Mairie
- Ecole
- Espace " Four à Pain "
- Espace d'Arène (Salle des Fêtes)
- Espace jeux et Plateau Multisport
- Atelier municipal
- Points d'apport volontaire
- Eglise
- Cimetière
- Monument aux Morts
- Lavoirs
- Banc "Panoramique"
- Composteur collectif

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13



- Pajom -

LES ACTIVITÉS SCOLAIRES 2024

Une année riche en découvertes et activités pour les écoliers de Chevagny-les-Chevrières.

JANVIER

Les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 ont eu l'opportunité d'explorer l'art lyrique grâce à la visite d'une chanteuse d'opéra accompagnée d'une pianiste le 26 janvier 2024. Elles ont interprété plusieurs airs d'opéra dans le cadre d'un projet mené en collaboration avec le conservatoire de Mâcon. Avant cette rencontre, les enfants ont participé à deux séances animées par Gérald Lapalus, au cours desquelles ils ont découvert les caractéristiques de l'opéra.



MARS

Le 14 mars 2024, les élèves de CM1 et CM2 se sont rendus au collège Saint-Exupéry pour visiter l'établissement. Lors de leur visite, ils ont rencontré des professeurs, assisté à un cours de 6^e et participé à des activités de résolution d'énigmes mathématiques.



MARS

Lors de la semaine du 18 au 22 mars 2024, les trois classes ont participé à un projet cirque avec la compagnie *Cirko Senso*. Chaque jour, les élèves ont suivi deux séances pour découvrir et pratiquer divers arts du cirque : jonglerie, fil, boule, pédalgo, bâton du diable, diabolo, et bien plus encore. La semaine s'est clôturée par un spectacle à la salle des fêtes.

Ce projet a été entièrement financé par le sou des écoles. Au cours du mois de mai, les élèves se sont rendus à La Roche-Vineuse pour assister à un spectacle de cirque donné par la compagnie *Tempo*. Ce spectacle a émerveillé les élèves.

FÉVRIER

Au mois de février, les élèves des trois classes ont eu la chance d'assister au spectacle *Ourk*, un rock tropicaliste aux rythmes ensoleillés présenté par la compagnie *Blahblahblah*, à la salle des fêtes de Prissé. Cet événement s'inscrit dans le cadre de l'initiative "théâtre hors les murs". Les mairies financent les déplacements et le sou des écoles prend en charge les places de spectacle.



MARS

Le 8 mars 2024, fut l'occasion de célébrer le Carnaval à l'école ! L'association le club de la Joie de Vivre a passé l'après-midi avec les élèves, leur apprenant à confectionner de la pâte à crêpes et à faire des crêpes pour le goûter. Le matin, les classes ont participé à des ateliers d'arts plastiques.

MARS

Le 28 mars, la mairie a installé un composteur collectif et les enfants ont été invités l'après-midi pour découvrir son fonctionnement.



JEUNESSE

AVRIL

En avril, les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 ont collaboré avec des étudiants en santé sur le thème des écrans. Ils ont exploré les aspects positifs et négatifs de leur utilisation, les effets sur le corps et le sommeil, ainsi que la lecture et la compréhension des pictogrammes. Ils ont abordé de plus la prudence nécessaire sur Internet, les dangers des *fake news* et des réseaux sociaux.



Les classes de CP/CE1 et CE2/CM1/CM2 ont participé au record de l'heure à La Roche-Vineuse. Les élèves, répartis en équipes de 4 ou 5, se relayaient pour courir pendant une heure. Chaque équipe a comptabilisé le nombre de tours effectués et a calculé la distance totale parcourue.



MAI

Les élèves des classes de CP/CE1 et CE2/CM1/CM2 ont eu l'occasion de participer à plusieurs sorties scolaires lors du mois de mai. Le 7 mai, ils ont visité le musée de Solutré et ont participé à des ateliers sur l'art rupestre et le métier d'archéologue. Le 10 mai, ils se sont rendus au Musée des Ursulines dans le cadre de projets en arts plastiques. Puis le 21 mai, ils ont visité le château de Brancion et ont participé à un atelier intitulé « Bestiaire médiéval », où ils ont créé des animaux imaginaires. Enfin, une visite au musée de la mine à Blanzay et à la villa Pérusson à Écuisses a clôturé les sorties historiques des enfants.



Le 27 mai 2024, c'est au tour de la classe de maternelle de s'être rendue à Pont-de-Vaux. Le matin, les élèves ont découvert le musée Chintreuil, où ils ont écouté un conte interactif, appris à connaître Antoine Chintreuil et ses peintures, et visité le cabinet de curiosité présentant des animaux empaillés (oiseaux, insectes, mammifères, etc.). Ils ont ensuite participé à une activité de modelage, créant une chouette en argile. Après le pique-nique, ils ont rejoint la Maison de l'Eau et de la Nature où Monsieur l'Ours les a emmenés en balade pour découvrir des insectes, des oiseaux et des végétaux, dont un utilisé pour fabriquer du savon !



JEUNESSE

JUIN

Le 6 juin, les élèves du CP au CM2 ont assisté à un spectacle intitulé *Dans le sens contraire au sens du vent*, réalisé par deux funambules de la compagnie « Port 27 » sous l'ombrière récemment construite par la mairie. Ce spectacle a été organisé dans le cadre du partenariat entre la mairie et le théâtre.

Le vendredi 21 juin 2024, les élèves de maternelle se sont rendus à La Chapelle-de-Guinchay pour rencontrer leurs correspondants avec lesquels ils ont échangé tout au long de l'année. Le matin, ils ont participé à des Olympiades et des activités sportives telles que la boccia, le relais, le sprint, le lancer, les échasses, le saut de haie et des jeux collectifs. Après la compétition, ils ont pique-niqué sur le terrain de handball de l'école, puis ont visité la classe de leurs correspondants avant de participer à un après-midi de jeux de société avec eux.



La fête de fin d'année s'est déroulée à la salle des fêtes le vendredi 28 juin. L'occasion pour les enfants de présenter leurs chants appris tout au long de l'année. Les CM2 ont fait leur au revoir et ont reçu une calculatrice de la part du sou des écoles et un livre par l'Éducation Nationale.



JUILLET

À l'occasion du passage du Tour de France le 4 juillet, les élèves, accompagnés de nombreux parents, habitants de la commune et de Monsieur le Maire, ont encouragé les coureurs. Ils avaient préparé des banderoles et pancartes. Les membres de l'association Joie de Vivre leur avaient préparé un goûter qu'ils ont pris sous l'ombrière.



SEPTEMBRE

Le 4 septembre, les écoliers ont fait leur rentrée. 65 élèves ont repris le chemin de l'école. Mme Nogier Beatrix est venue compléter l'équipe avec la prise en charge des classes de CP/CE1 les lundis, en complément de Katia Santos, les mardis, jeudis et vendredis.



JEUNESSE

OCTOBRE

41 élèves du CP aux CM2 sont partis aux Moussières du 1^{er} au 4 octobre dans le Jura pour vivre une classe verte : classe sport et nature avec découverte du tir à l'arc et de la course d'orientation, randonnée thème forêt, randonnée thème eau, confection d'un herbier, visite de la maison du Parc du Haut Jura. Le financement a été porté par la mairie et sou des écoles (merci à eux !) et une participation aux familles a été demandée. Nous avons été accompagnés par deux parents d'élèves et d'une employée communale. Nous sommes partis par l'intermédiaire de la Ligue de l'enseignement. Les élèves ont été très heureux et ont appris beaucoup de choses.



DÉCEMBRE

La fête de Noël a eu lieu le 15 décembre à la salle des fêtes. Le spectacle *Quel Noël chez les lutins* de la Compagnie du Bistanclac a été offert aux enfants et parents par le Sou des écoles. Le spectacle s'est terminé par l'arrivée du Père Noël... et la soirée s'est finie par la buvette, et la petite restauration proposée par le Sou des écoles.

Le dernier jour d'école s'est terminé par le passage du Père Noël à l'école. Un moment tant attendu par les enfants.



COMITÉ DE FLEURISSEMENT



Cette année encore, la trentaine de bénévoles, attentive à la qualité de vie des habitants de Chevagny a poursuivi son engagement pour entretenir et préserver le patrimoine floral et composer les massifs du village en suivant le rythme des saisons.

En janvier, il a fallu remettre les décorations de Noël, très appréciées des chevagnotins et des visiteurs. Le village des lutins d'André Lanoix sur l'Espace Bienvenue ainsi que les lavoirs miniatures ont tout particulièrement réjoui petits et grands.

En février, nous avons été ravis de recevoir le 9^e prix départemental pour le fleurissement. Puis, comme les années précédentes, nous avons organisé, conjointement avec le Club des Sages, une représentation théâtrale à la salle des fêtes. Le vaudeville joué par la troupe de Davayé a obtenu un franc succès.

En début de printemps, les massifs ont été nettoyés et bêchés puis amendés par Nicolas. Le choix et le thème des couleurs a été fait en début d'année, en privilégiant encore une fois les plantes les moins gourmandes en eau. Ainsi, l'équipe de fleurisseurs a disposé plus de 700 plantes dans les bacs et les massifs qui se sont colorés en orange, bleu, blanc et fuchsia. Pour terminer le décor, les enfants de la classe maternelle ont consciencieusement joué les apprentis jardiniers dans la plate bande de l'école fin mai.

À l'initiative d'André, un tableau de fleurs très original a été installé devant la mairie : un chevalet supportant une potée de géraniums agrémentée d'une palette de peintre avec des petites plantes colorées et des outils de jardin ont complété la composition.

Les amoureux de Peynet, couple de bois venu en petit train, étaient disposés près du tableau pour l'admirer et, le long des autres massifs, des couples de souris et autres familles sculptées étaient disposés sous la surveillance de quelques chouettes aux yeux grands ouverts. Pour innover au massif de la rue du château, à la suite du jardin potager déjà présent l'an dernier, un jardin des simples, jardin d'herbes aromatiques, a créé la surprise car étroitement surveillé par un moine habillé d'une robe de bure traditionnelle.

En avril, le comité de fleurissement a organisé sa traditionnelle randonnée VTT qui a connu un vrai succès grâce à une météo favorable et à l'implication de nombreux bénévoles : 120 vététistes ont pu découvrir les chemins sinueux de notre environnement à travers bois et vignes.

Puis nous avons attendu la floraison de nos massifs, floraison retardée par une pluie un peu trop généreuse, tout en continuant de désherber et de prendre soin des plantes qui se sont épanouies pendant l'été.

En juillet, l'équipe de bénévoles au complet s'est retrouvée pour faire le bilan de l'année écoulée et préparer la randonnée pédestre de la fin août. Notre équipe a également participé à l'organisation de la fête champêtre de Chevagny.



VIE ASSOCIATIVE



La randonnée pédestre du 25 août a connu un franc succès : la météo étant favorable, les randonneurs sont venus nombreux, appréciant parcours et ravitaillement. Grâce aux bénéfices réalisés, la commune pourra être fleurie et décorée le mieux possible l'an prochain.

Les fleurs ont embelli les rues du village jusqu'en novembre et une équipe toujours très motivée a procédé, avec l'aide des employés de la commune, à l'arrachage et au nettoyage des bacs et plates bandes, en prévision de l'arrivée des décorations de fin d'année.

Beaucoup d'activités en décembre pour les bénévoles ! Nous avons procédé à la révision des décorations, à la découverte de nouvelles réalisations, bouleaux et bougies, puis à la pose des nombreuses décorations de Noël. Cette année, André a agrandi le château de notre village miniature à l'espace bienvenue et notre moine s'est transformé en Père Noël avec sa luge couverte de cadeaux devant le lavoir. Les sapins et les compositions de verdure ont été complétés par de nouveaux personnages colorés et par le petit train aux couleurs de Noël.

Une grande partie des fleurisseurs a participé aussi à la soirée « Illuminations du village », un succès !

Les bénévoles du comité de fleurissement, toujours enthousiastes et soudés ne comptent pas leur temps et dépensent beaucoup d'énergie pour embellir notre village. Ils espèrent ainsi contribuer par leurs nombreuses actions au bien-vivre de tous les chevagnotins et à l'accueil des nombreux visiteurs.



LA JOIE DE VIVRE EN 2024, C'ÉTAIT...



- Des **rencontres animées** tous les 1^{ers} et 3^e jeudis de chaque mois,
- Des **balades** à travers Chevagny et les environs pour un groupe de marcheuses,
- Des **parties de jeux** de cartes acharnées et autres jeux de société,
- Des **ateliers de travaux manuels** : pliage de livres, pliage de serviettes, décors de Noël,
- Des **gôûters** à chaque rencontre,
- Des **sorties, restaurant et casse-croûtes** : Cabaret du Lac à Trivy le 25 avril, l'Autre Rive le 28 novembre, et buffets dinatoires avant les vacances de Noël et les vacances d'été,
- Des **interactions** avec l'école du village : après-midi Carnaval-crêpes le 8 mars et Journée Tour de France le 4 juillet,
- Des **rencontres à thème** : les gendarmes nous ont informé des risques de cyber attaques, risques d'arnaques et encore donné des conseils sur bien d'autres domaines,
- Un **après-midi théâtre** (en collaboration avec le Comité de Fleurissement) le 25 février. Cette année nous avons proposé une représentation de la troupe de Davayé : *Du flouze, du blé et des thunes*.
- Une **participation aux manifestations** inter-associations du village : la fête champêtre en juillet et le téléthon en décembre,
- L'Assemblée Générale qui s'est déroulée le 25 janvier a permis d'accueillir 35 adhérents au club.

Vous pouvez venir découvrir nos activités et la bonne ambiance qui anime nos rencontres, le plaisir de se retrouver et de créer du lien.

La prochaine assemblée générale aura lieu le jeudi 23 janvier 2025.



SOCIÉTÉ DE CHASSE LA FRATERNELLE



La Société de chasse compte 16 adhérents cette année.

9 sangliers et 4 chevreuils ont été prélevés la saison dernière ainsi qu'une dizaine de renards. Cette année les sangliers semblent être un peu moins nombreux.

La chasse au gros gibier est ouverte jusqu'au 31 mars 2025. Des panneaux de signalisation sont installés les jours de battue.

Pour le petit gibier chaque chasseur a droit à 2 faisans et 2 perdrix par jour de chasse et 1 lièvre pour la saison. (Jours de chasse : dimanche-jeudi- samedi)

La traditionnelle vente de boudin aura lieu le samedi 1^{er} mars 2025. Il est recommandé de réserver votre commande à l'avance car l'an dernier certains retardataires n'ont pas pu être servis comme ils le désiraient.

La Société est ouverte à tous les habitants de la commune.

Meilleurs vœux à tous pour 2025.

QI GONG

Le Qi Gong est une gymnastique traditionnelle chinoise, dite gymnastique de santé et de longévité.

Cette pratique est basée sur des mouvements lents, des postures, une maîtrise de la respiration et du souffle.

Le Qi Gong doit se concevoir avant tout comme une recherche d'équilibre énergétique et d'harmonie entre le corps et l'esprit. Le pratiquant régulier observe rapidement des effets bénéfiques sur son état physique, mental et émotionnel. On dit que cette pratique renforce, assouplit le corps et calme l'esprit.

Les cours se déroulent, depuis plusieurs années maintenant, dans la très agréable salle des fêtes, le lundi soir de 18h30 à 19h45. Cette saison, nous découvrons le « Qi Gong du bâton », les 24 mouvements taoïstes, avant d'approfondir le « Shi Er Fa », etc.

Il n'y a aucune recherche de performance, ni de compétition, cette activité est donc accessible à toutes et tous, pour le bien-être de chacune et chacun.

Au plaisir de vous accueillir.

Patrick MET



CHEVAGNY SANS FILTRE



CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES

CONCOURS PHOTO 2025

ÉMOTION et/ou PASSION

GRATUIT OUVERT À TOUS DOTATION 450€

CATÉGORIES SMARTPHONES OU APPAREILS TRADI DATE LIMITE 3 FÉVRIER 2025

Ne pas jeter sur la voie publique

Règlement sur le site officiel de la mairie ou Facebook : www.chevagnyleschevrieries.fr

QI GONG TAO

Le QI GONG (prononcer *tchi cong*) est un art énergétique ancestral originaire de la chine. Il fait d'ailleurs partie de la Médecine Traditionnelle Chinoise au même titre que l'acupuncture et la phytothérapie.

Les techniques sont multiples.

Elles peuvent être méditatives statiques, dynamiques et même martiales.

L'Association QI GONG TAO propose des séances les jeudis de 18h00 à 19h00, dans la grande salle des fêtes, et nous pratiquons des techniques douces qui permettent de nous maintenir en forme et d'inhiber les pensées parasites.

Chacun pratique à son rythme en douceur, mais le corps dans son ensemble est sollicité.

Nous travaillons à harmoniser la posture, le souffle et l'esprit, ceci pour améliorer et maintenir efficacement notre santé.

Aucun niveau ni compétition ne sont de mise.

Les séances se déroulent dans la bonne humeur et la convivialité.

Nous ne pratiquons pas pendant les vacances scolaires.

On peut avoir plus de renseignements sur l'association par le biais de notre site <https://www.qigongtao.fr>



STRETCHING POSTURAL

Le stretching postural et ses adeptes en bonne santé !

Nous avons plaisir à nous retrouver, les mardi, à l'Espace d'Arène, agréable et très apprécié, pour nous « désengourdir » et nous « auto-grandir » !

Les étirements et postures effectués sous la houlette de Denise, monitrice diplômée, permettent à chacun une prise de conscience corporelle, aide précieuse pour sa vie personnelle et professionnelle.

Renseignements sur le site : www.stretching-postural.com ou sur place.

Essai convivial gratuit possible, chaque mardi, de 12 heures à 13 heures.



YOGA

Le yoga que je propose est profondément ancré dans la tradition, inspiré de l'enseignement de T.K.V. Desikachar.

La posture, la respiration et la méditation forme un ensemble cohérent dans le déroulé de la séance. C'est un yoga accessible à tous publics avec l'adaptation et la progression installée dans les séances.

Le yoga est un chemin vers la (re)découverte de soi et de ses possibilités physiques, l'apaisement du souffle et du mental...

Le cours collectif, par le partage et la découverte commune, est précieux.

Vous êtes invité(e) à participer à un cours d'essai gratuit et sans engagement.

Les mardis soirs, vous avez le choix entre deux horaires : 18h30-19h30 ou 19h30-20h30.

N'hésitez donc pas à me contacter pour vous inscrire ou vous informer.

À très bientôt sur votre tapis de yoga.

☎ 07 67 66 35 21

✉ contact@spheryoga.fr

TAI CHI CHUAN



Le village de Chevagny-les-Chevrières nous accueille pour la pratique du Tai Chi Chuan.

Pratiquant depuis 20 ans d'abord avec Michel Chauvot, puis avec David Florentin (Disciple de maître Wen, 12^e génération du style CHEN).

Cet art martial chinois interne est exécuté par des mouvements lents.

Le travail de posture, de renforcement musculaire et du relâchement permettent d'entraîner son énergie interne lors de la pratique des diverses formes.

La forme est un enchaînement codifié de mouvements. Ces enchaînements se pratiquent à mains nues ou avec des armes (sabre, épée).

Le Tai Chi s'adaptant à la personne, la pratique est ouverte à tous.

Nous vous accueillons le mercredi (confirmé) à partir de 19 heures et le jeudi (débutant) à partir de 19 heures 30 à l'Espace d'Arène.

Philippe MANISSIER
Association TAI JI WU SHU CLUB MÂCON

UNE COLLECTE DE SANG PRÈS DE CHEZ VOUS



En 2024, l'Amicale des donneurs de sang du Val Lamartinien a organisé avec l'Établissement Français de Sang 6 collectes dans 6 communes différentes.

À chaque collecte, l'E.F.S. nous octroie un nombre de créneaux plus ou moins important pour des prises de rendez-vous sur le site. Celui-ci varie de 45 à 70 en fonction du personnel disponible.

Le nombre de donneurs reste stable dans notre secteur, mais le manque de nouveaux donneurs reste la principale préoccupation. Alors si vous êtes éligible par votre âge, votre état de santé, n'hésitez pas à venir faire un don.

L'association, qui par ses actions diverses, vente à emporter, théâtre, buvette Tour de France, pour renforcer ses finances, saura vous accueillir lors de ses prochaines collectes avec une excellente collation et une bonne convivialité.

Merci aux 11 municipalités qui nous aident dans notre fonctionnement par leurs subventions et prêts de salles.

Merci également aux bénévoles de l'amicale qui œuvrent à la bonne marche de l'amicale à votre service.

Pour venir donner votre sang, dans les jours qui précèdent chaque collecte, prenez rendez-vous sur le site Internet <https://dondesang.efs.sante.fr/>

Et n'oubliez pas la représentation théâtrale qui aura lieu le 16 mars 2025 à La Roche-Vineuse au profit de notre association.

Jean-Yves BERLAND
Président de l'amicale des donneurs de sang
bénévoles du Val Lamartinien

CALENDRIER DES COLLECTES 2025

- 26 février de 8h30 à 12h30 à Bussières
- 23 avril de 8h30 à 12h30 à Verzé
- 2 juillet de 8h30 à 12h30 à Pierreclos
- 3 septembre de 8h30 à 12h30 à Igé
- 29 octobre de 14h30 à 18h30 à Prissé
- 29 décembre de 14h30 à 18h30 à La Roche-Vineuse



» Vous pouvez aussi prendre rendez-vous pour donner à la Maison du don de Mâcon.

Hôpital des Chanoux
Boulevard Louis Escande

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>

Mardi 8h30 – 13h30

Jeudi 10h00 – 18h00

Vendredi 12h00 – 18h00

Samedi 8h30 – 12h30

SALLE DES FÊTES ESPACE D'ARÈNE

TARIFS LOCATION - à compter du 18/12/2023

POUR LES CHEVAGNOTINS <i>(contribuables et agents communaux en activité)</i>	Totalité salle	2/3 salle
Week-end (samedi et dimanche)	280 €	230 €
1 jour férié (hors week-end)	200 €	160 €
1 journée semaine (hors jour férié)	130 €	90 €

POUR LES PERSONNES EXTÉRIEURES À LA COMMUNE	Totalité salle	2/3 salle
Week-end (samedi et dimanche)	480 €	370 €
1 jour férié (hors week-end)	360 €	280 €
1 journée semaine (hors jour férié)	220 €	170 €

POUR TOUS	Totalité salle	2/3 salle
Forfait pour une utilisation de septembre à juin (voir conditions*)	1 160 €	660 €

*Forfait pour une utilisation hebdomadaire maximum de 2h.
La Mairie se réserve le droit de déplacer, le cas échéant, le lieu et l'heure en cas d'événement communal particulier.



Un **forfait de nettoyage** de la salle fixé à 200 € sera demandé aux utilisateurs qui rendront la salle non propre (après état des lieux). Les utilisateurs ne voulant pas faire le ménage doivent contacter une société de nettoyage.

Caution : un chèque de caution de 300 € établi à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC sera à remettre avec la convention d'utilisation. Il sera rendu après l'état des lieux lors de la restitution de la salle et après vérification de l'encaissement des chèques.

Des **arrhes** non remboursables équivalentes à 50 % du coût de location de la salle seront demandées pour toute location de salle afin de valider la réservation.

LA SACRISTIE DE CHEVAGNY-LES-CHEVRIÈRES



Le **3 janvier 1852**, date de l'acte d'expropriation de l'église, la commune de Chevagny-les-Chevrières en devient propriétaire.

Cette église avait été donnée, par testament de son dernier curé, à la servante du sieur Bourdon, tenancier du bistrot, sur la place.

Flairant la bonne affaire, ce dernier épousa promptement sa serveuse, afin d'utiliser l'église à ses fins personnelles.

Contrairement à ce qui a pu être dit ou écrit, cette église n'a jamais servi de réserve à **fromages**, mais bien de hangar à fagots et **fourrages** dont le sieur Bourdon faisait négoce. Pourquoi aurait-il fait percer une grande ouverture dans le mur gauche de la nef, dont on voit très bien l'emplacement, si ce n'est pour y faire rentrer des charrettes, une simple brouette, passant par la porte, aurait largement suffi pour stocker des fromages ? Entre **fromages** et **fourrages**, et compte tenu de la mauvaise écriture des documents de l'époque, l'erreur est pardonnable, mais il est bon de la rectifier ici puisque l'occasion se présente.

Donc les paroissiens de la commune ont retrouvé leur église, qui a grand besoin de travaux de remise en état. Qui dit église, dit curé, encore faut-il qu'il y ait une cure, et pour permettre au curé d'officier dans de bonnes conditions, il faut aussi une sacristie...

Le **20 septembre 1852**, le conseil municipal donne son accord pour que l'église soit dotée d'une sacristie. La commune n'avait ni le terrain, ni les finances pour construire une sacristie et encore moins pour construire une cure.

Grâce à un élan de solidarité de la part des paroissiens et surtout de Messieurs Guigue de Maizot, père et fils, et de **Madame Veuve Pelletier**, qui ont donné le terrain et payé la construction, la paroisse eut un magnifique presbytère, dont nous vous parlerons peut-être un jour.

Le **14 mai 1860**, le Conseil Municipal accepte la donation du presbytère, mais maintenant que la commune a un presbytère, il lui faut aussi un curé. Mais toujours pas de sacristie...

Après de nombreuses réclamations auprès de l'évêché et de multiples recours auprès des politiques, la paroisse eut enfin un premier curé attiré. D'autres lui succédèrent, avec plus ou moins de bonheur et de multiples pérégrinations avec les fidèles et les élus de la commune... (ceci est une autre histoire), mais toujours pas de sacristie...

Enfin, **50 ans plus tard**, (extrait des délibérations du Conseil Municipal),

- **18 février 1902**. *Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur un projet de réparation à l'église communale, les travaux, d'après la délibération du Conseil de Fabrique, doivent être exécutés sans faire appel au budget communal, mais il est demandé 4 m² du terrain communal pour l'agrandissement de la sacristie.*

Le Conseil Municipal, considérant que les travaux projetés ne pourront que servir à la consolidation de l'édifice communal, donne un avis favorable à la demande qui lui est présentée. En ce qui concerne la sacristie, autorise l'agrandissement projeté, sous la condition expresse que la commune restera propriétaire du terrain cédé et que les 4 m² demandés seront pris dans la partie où se trouve actuellement l'échelle du clocher, en aucune façon on ne devra empiéter sur la place communale.

Qui dit construction, dit finances et comme bien souvent, ni la commune ni les paroissiens ne sont pas en capacité de fournir la totalité de l'argent nécessaire.

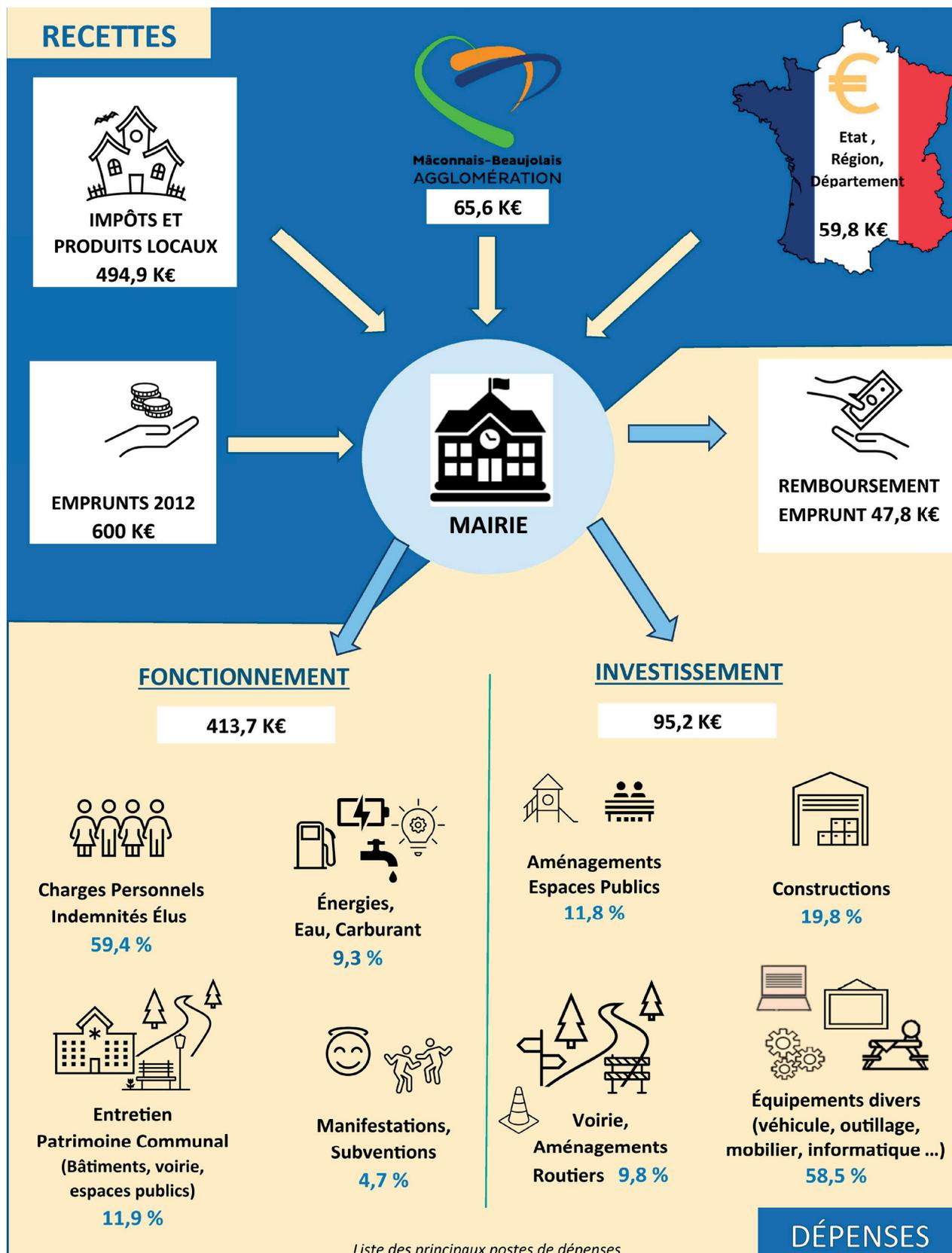
Une nouvelle fois, celle que l'on pourrait considérer comme une bienfaitrice pour sa commune, ayant déjà donné le puits rouge, du terrain pour le nouveau cimetière, du terrain et de l'argent pour la cure et bien d'autres bienfaits qui n'ont pas toujours été rapportés, c'est Madame Veuve Pelletier, née Charvet, qui a largement financé la construction de la sacristie.

Un bel hommage lui a été rendu et cet hommage est gravé dans la pierre de la fenêtre, mais bien peu de Chevagnotins l'ont remarqué...

A.L.

BUDGET RÉALISÉ 2024*

(*) Situation au 31/12/2024: le compte administratif qui rapproche les prévisions ou autorisations inscrites des réalisations effectives en dépenses et en recettes sera arrêté en avril 2025 lors du vote du budget 2025 par le Conseil Municipal.



1K€ = 1 000€

VOIRIE ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE ROUTE D'HURIGNY

Le 20 juin 2024, des travaux de redressement de la voirie ont été réalisés sur la route d'Hurigny. L'objectif de cette intervention était de rehausser et de stabiliser les accotements.



TAILLE DES HAIES ET DES FOSSÉS

Le 19 août 2024, des opérations de taille de haies et d'entretien de fossés ont été réalisées par l'entreprise TRANS-AT sur l'ensemble de la commune. En effet, à la suite d'un arrêté préfectoral, les travaux de taille de haies ne peuvent être effectués qu'après le 15 août. Et ceci afin de préserver la nidification des oiseaux.



POINT À TEMPS SUR LA VOIRIE

En cette fin du mois de juillet, c'est le moment de réaliser des opérations d'entretien sur la voirie. Des opérations de point à temps ont été effectuées sur une centaine de mètres route du Gros Mont et sur le chemin de Montagny.



RÉAMÉNAGEMENT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉGLISE

Un réaménagement des alentours de l'église a été réalisé. En effet, il s'agissait de sécuriser le périmètre de l'église par rapport aux chutes de pierre en provenance de son toit. Des balises et un marquage au sol ont été installés afin de prévenir les habitants de ces risques.



VOIRIE ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

STOP RUE DES PORTES JACQUES / ROUTE DE VERZÉ

Enfin, le panneau STOP de la rue des Portes Jacques a été réaménagé afin de se mettre en conformité par rapport au croisement de la route RD17 menant à Verzé. Ces travaux visaient à baliser et marquer le sol d'une signalisation adaptée à la situation.



RÉFECTION DES ENDUITS EXTÉRIEURS DE L'ÉCOLE

Les enduits extérieurs de notre école ayant souffert des intempéries au fil des années, un lifting s'imposait. Ainsi, la façade ouest côté préau a été décapée, réparée et repeinte.

Côté nord du bâtiment, un nettoyage des murs a également été réalisé ainsi que la réfection du crépi du sous-bassement sur une hauteur de 20 cm.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise NOVA DÉCO de Prissé pour un coût de 4 354,28 € TTC.



NETTOYAGE DE LA TOITURE DE NOTRE ÉGLISE

La préservation du patrimoine fait partie des préoccupations de la commune.

Ternie par les saisons et noircie par les lichens et les mousses, la toiture de laves de notre église, dont la dernière réhabilitation date de 1978, a fait l'objet d'un sérieux coup de jeune au cours de l'été dernier. Les travaux de démoussage et de nettoyage d'un montant de 6 439,68€ TTC ont été confiés à l'entreprise NOVA DECO de Prissé.

De quoi rendre à notre emblématique édifice du XII^e siècle un nouvel éclat qui n'échappe pas à la vue des chevagnotins et des visiteurs !



TRAVAUX DE RÉNOVATION DANS LES LOGEMENTS COMMUNAUX

Suite au départ au cours de l'année 2024 de deux locataires de l'immeuble de la rue de Fontenailles et conformément à la stratégie de suivi d'entretien des logements communaux définie par le Conseil municipal, des travaux conséquents de rénovation ont été effectués dans un F2 de 43 m² et un F3 de 63 m².

Un budget de 31 381,63€ TTC a été affecté à la remise à neuf de ces appartements, lesquels ont pu, dès les travaux achevés, être remis à la location avec des conditions financières optimisées pour la Commune en matière de loyers.

VOIRIE ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

NOUVEAUX ARCEAUX DE STATIONNEMENT POUR LES VÉLOS

Dans le cadre de sa compétence relative aux mobilités, Mâconnais-Beaujolais Agglomération a souhaité étoffer le déploiement de possibilités de stationnement pour les vélos sur son territoire.

Chevagny a donc profité de la dotation de 6 arceaux de stationnement qui ont été mis à disposition par MBA, venant ainsi compléter le dispositif existant.

Ces arceaux, mis en place par les employés municipaux, ont été répartis sur le territoire communal de la manière suivante :

- 2 à l'école
- 2 à la salle des fêtes
- 1 au cimetière
- 1 au four à pain.

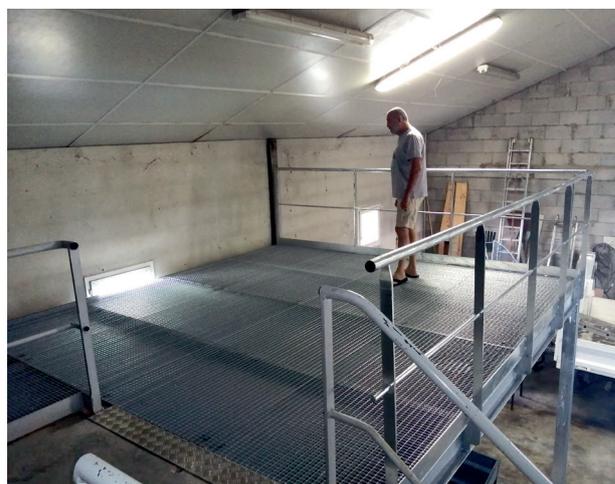
Cette dotation représente une subvention en nature d'un montant de 780,82€ TTC.



NOUVELLE MEZZANINE POUR L'ATELIER MUNICIPAL

La commune et les associations poursuivent leurs investissements pour agrémenter et entretenir le cadre de vie des chevagnotins. Il a donc fallu trouver de la place pour entreposer et rationaliser le rangement de ces divers équipements. Une solution a été trouvée en optimisant la capacité de stockage de notre atelier municipal par la création d'une mezzanine de rangement de 16 m² dans le prolongement de la surface déjà existante à l'étage.

Les travaux ont été réalisés par la Société G-LOC (Métallerie GRAND) de Berzé-la-Ville pour un montant de 14 520€ TTC.



LA COLLECTE DES DÉCHETS

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le **vendredi matin** pour l'ensemble de la Commune.
Les sacs ou containers individuels seront à **déposer en début de matinée**.

DÉCALAGE DE COLLECTE

Le ramassage des ordures ménagères du **vendredi 15 août 2025** sera **avancé au jeudi 14 août 2025**.

POINTS DE COLLECTE SUR LA COMMUNE

Des colonnes à ordures ménagères, à verre et emballages sont à votre disposition « Chemin en Bûchat » à proximité de l'atelier communal et « Route de Verzé » à côté du cimetière.

Lorsqu'un conteneur de tri est plein, nous vous remercions de ne pas déposer vos déchets au sol, conservez-les ou allez les déposer dans un autre point de collecte ou en déchèterie.

Les autres déchets dont les cartons bruns, sont à déposer en déchèterie.



A volonté



MATIERE VERTE ET HUMIDE

- épluchures et morceaux de fruits et légumes cuits ou crus
- restes de repas
- café et thé avec filtre
- coquilles d'œufs
- fruits secs
- produits laitiers périmés

MATIERE BRUNE ET SECHE

- essuie-tout non coloré, serviettes et mouchoirs en papier en petits morceaux
- broyat (taille de haie, branchage coupé...)
- feuilles mortes
- mauvaises herbes fanées, séchées, plantes malades
- fleurs fanées et séchées

Avec modération



MATIERE VERTE ET HUMIDE

- coquilles de noix ou noisettes
- noyaux mélangés aux restes de nourriture
- pain frais ou mouillé
- tonte (à mélanger immédiatement au compost)

MATIERE BRUNE ET SECHE

- cartons bruns découpés en petits morceaux
- déchets de végétaux plus grossiers

COMPOST

Un composteur sélectif est à votre disposition à proximité de l'école.



A proscrire



- terre
- sable
- cendre
- viande et poisson en grosse quantité
- coquillage
- huile de friture
- litière pour chat même compostable
- poussière
- papier imprimé
- sac biodégradable
- bois traité

LES DÉCHÈTERIES

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE	MATIN	APRÈS MIDI
LA ROCHE VINEUSE Route de Bussières	De 8h à 12h	De 14h à 17h15
	Lundi, mercredi, vendredi et samedi	
MÂCON Chemin de la Grisière	De 8h à 12h	De 14h à 17h15
	Du lundi au samedi Dimanche : de 9h à 12h (d'avril à octobre)	
CHARNAY-LÈS-MÂCON Chemin des Allogneraies	De 8h à 12h	De 14h à 17h15
	Du lundi au samedi	

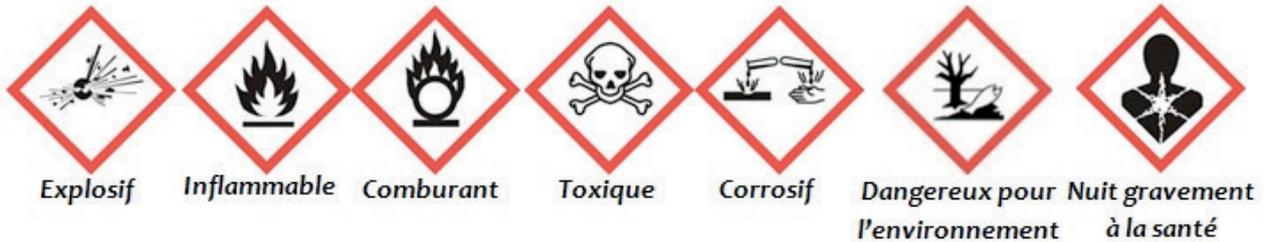
Ces horaires peuvent varier en cours d'année.

▶ LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

- Ameublement, puériculture, objets déco, appareils électriques ou électroniques, arts de la table (Literie, fauteuils, chaises, rangements, tables, jardin, électroménager, vaisselle, tableaux, vases, poussettes, table à langer, jeux et jouets, livres, CD, DVD, outils)
- Mobilier et éléments d'ameublement (Literie, fauteuils, chaises, rangements, tables de jardin, oreillers, couettes, coussins, sacs de couchage)
- DEEE = déchets d'équipements électriques et électroniques (Téléviseur, ordinateur, réfrigérateur, congélateur, machine à laver, micro-ondes, cafetière, sèche-cheveux...)
- Bois (Poutres, palettes, planches, portes, éléments de charpente...)
- Métaux ferreux et non ferreux
- Cartons bruns (Cartons secs, mis à plat, débarrassés de tout film plastique)
- Verre (Bouteilles, bocaux)
- Papiers (Courriers, magazines, enveloppes, prospectus...)
- Emballages (Bouteilles et flacons plastiques, cartonnets, briques alimentaires, cannettes, boites de conserves)
- Déchets verts (Tonte de gazon, taille de haie, feuilles, branchage : diamètre inférieur à 25cm, longueur inférieure à 1m50)
- Déchets inertes (Béton, parpaings, cailloux, terre, briques, tuiles, carrelage)
- Plâtre, placoplâtre
- Déchets spécifiques = déchets dangereux (Aérosols, peintures, solvants, produits toxiques ménagers, produits phytosanitaires...)
- Batteries de voiture, de scooter
- Huiles de vidange (Huiles de voiture, de moto, déposées en bidons)
- Huile de friture (Huiles alimentaires)
- Piles, accumulateurs (Piles boutons, piles bâtons, piles au lithium, accumulateurs portables)
- Textile (Vêtements, chaussures, linge de maison, petits jouets et peluches)
- Ampoules, néons, LED
- Amiante (uniquement à la déchèterie de Vinzelles et Mâcon, sous conditions)
- Pneus (uniquement sur la déchèterie de Vinzelles : une quinzaine en avril et une quinzaine en octobre. Uniquement des pneus de véhicules légers, motos, mobylettes)
- Radiographies, Films plastiques PVC et PEHD, Capsules de café (uniquement à la déchèterie de Mâcon. Toutes les radiographies sans papiers, sans pochettes, ni enveloppes. Capsules métalliques uniquement)
- Cartouches encre d'imprimantes
- Déchets non recyclables DNR (Moquettes, vitres, polystyrène, cagettes plastiques...)

LES DÉCHÈTERIES

- Déchets Diffus Spéciaux (DDS) : **Les emballages comportant un des pictogrammes suivants doivent impérativement être déposés en déchèterie.** Montrez-les au gardien pour qu'il puisse les identifier. Ils seront traités dans un centre spécialisé.



LES DÉCHETS REFUSÉS EN DÉCHÈTERIE

- Les ordures ménagères résiduelles qui doivent être présentées à la collecte traditionnelle.
- Les fruits et légumes
- Les cendres, la suie
- Les médicaments qui sont récupérés par votre pharmacien. L'association "Cyclamed" est agréée par les pouvoirs publics pour récupérer et valoriser les médicaments et les emballages.
- Les cadavres d'animaux : vous pouvez vous adresser à un équarrisseur.
- Les pneumatiques : adressez-vous à votre garagiste ou votre vendeur de pneus ou à la société : <https://www.aliapur.fr/fr/3>
- Les bouteilles de gaz : vous pouvez les rapporter en point de vente.
- Les produits radioactifs
- Les déchets contaminés (seringues, pansements...)
- Les gravats souillés

VOISINAGE ET NUISANCES SONORES



Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent **prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leur comportement**, de leurs activités, des appareils tels qu'appareils ménagers, dispositifs de ventilation,

de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération et d'exploitation de piscines, instruments, appareils diffusant de la musique, machines qu'ils utilisent et travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage... **sont tolérés par arrêté préfectoral, aux horaires suivants :**

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

L'ADMR

Une équipe professionnelle, « pour tous, toute la vie, partout »

L'association ADMR de Prissé couvre les communes de Chevagny-les-Chevrières, Davayé, Fuissé, Prissé, Solutré-Pouilly et Vergisson.

» Sa mission, ses services

Intervenir chez **toute personne ou famille** ayant besoin d'un accompagnement quotidien pour un maintien à domicile, pour plus de confort, pour retrouver un équilibre familial ou tout simplement pour **vivre bien chez soi** (entretien du logement, repassage, aide à la toilette, habillage, repas, coucher, accompagnement, garde d'enfants à domicile, courses, portage des repas, télé assistance...).

Il existe des possibilités de financement de ces services, en fonction de votre situation : caisse de retraite, CAF, Conseil départemental... Le « reste à charge du demandeur », en fonction des lois fiscales en vigueur, peut être déductible de vos impôts ou vous faire bénéficier d'un crédit d'impôt.

En 2024, notre association a accompagné 125 foyers pour un total de plus de 12 000 heures.

Ces interventions sont assurées par 13 salariées qui agissent avec **compétence** et dans le souci du **bien-être** et du **respect** des personnes accompagnées.

Les personnels, formés et qualifiés grâce à notre appartenance à un réseau départemental et national, interviennent tout au long de l'année ou ponctuellement.

Les bénévoles, adhérents de notre association, membres du Conseil d'Administration habitent le territoire et connaissent les problématiques de celui-ci. Ils sont à l'écoute, comme nos salariés, de vos besoins et demandes.

Notre association accueille avec plaisir des bénévoles et des professionnels (recherche d'un complément de salaire ou temps plein), en recherche d'une utilité sociale.

» Nos permanences

Notre Assistant Technique vous accueille au local de l'Association (dans la cour de la Mairie de Prissé).

Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 12 h

» Association ADMR

75 Rue de la Mairie
71960 Prissé

☎ 03 85 37 89 38

✉ info.prisse@fede71.admr.org



SERVICES ET
SOINS AUX SÉNIORS



ACCOMPAGNEMENT
DU HANDICAP



ENFANCE ET
PARENTALITÉ



ENTRETIEN
DE LA MAISON

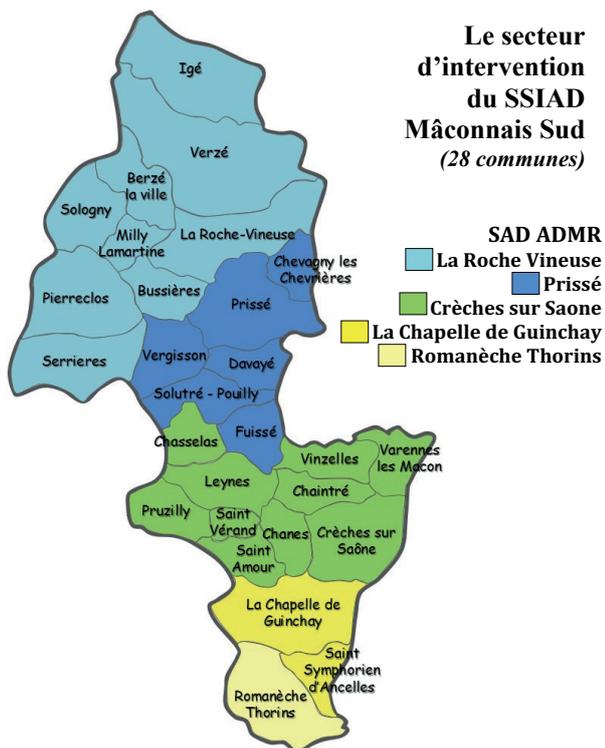


AIDE
AUX AIDANTS



LE SSIAD

Le Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) du Mâconnais Sud est une association adhérente à la fédération ADMR de Saône-et-Loire. Le SSIAD, dont le secteur d'intervention s'étend sur 28 communes de Romanèche-Thorins à Igé a une capacité autorisée de 46 places.



Le SSIAD travaille en partenariat étroit avec les services d'aides à domicile et cabinets infirmiers du secteur et en coordination avec d'autres acteurs locaux (hôpitaux, médecins, DAC71, MLA, centre SLA...).

Le SSIAD est également inscrit dans la formation des futurs professionnels et collabore avec les IFSI, IFAS, MFR et Lycées Professionnels.

Vous voulez intégrer une équipe dynamique et souhaitez apporter votre aide aux personnes qui en ont le plus besoin ?

Le SSIAD recrute des intervenants titulaires du DEAS ou DEAES et met à disposition un véhicule de service et un téléphone professionnel.



» Contact pour plus de renseignements ou pour postuler

50, rue de la Brancionne
71680 Crèches-sur-Saône

☎ 03 85 37 46 31

✉ ssiad.creches@fede71.admr.org

Dans le but de contribuer au maintien à domicile, notre équipe d'aides-soignants(es) et d'infirmier(ères) diplômé(e)s d'État, assure des soins coordonnés et adaptés, 7 jours/7 sur prescription médicale.



Une inscription sur la liste d'attente est nécessaire, et sera validée par une évaluation à domicile réalisée par l'infirmière afin de déterminer le degré de dépendance, les attentes et les besoins de la personne.

RÉSIDENCE AUTONOMIE DE L'EAU VIVE



17 communes du Mâconnais se sont groupées pour créer en 1984, un ensemble de 73 logements pour personnes âgées (Berzé-la-Ville, Berzé-le-Châtel, Bussières, Chevagny, Davayé, Fuissé, Hurigny, Igé, La Roche-Vineuse, Milly-Lamartine, Pierreclos, Prissé, Serrières, Sologny, Solutré, Vergisson, Verzé).

Cette maison possède de nombreux services mis en place pour aider, accompagner le plus longtemps possible les résidents tout en privilégiant la qualité du cadre de vie.

La Résidence Autonomie assure la gestion des logements et des services dédiés aux résidents : assistance par un système d'appel bip, repas du midi au restaurant de la résidence, service de laverie et de nombreuses animations (gymnastique, ateliers manuels, chorale, jeux de cartes, loto, courses en grande surface...)

La Résidence Autonomie de l'Eau Vive se veut ouverte sur l'extérieur et sécurisante à l'intérieur.

Qualité des services, propreté, respect, gentillesse et compréhension sont les points forts de cette réalisation destinée à être un lieu de vie pour nos aînés. **Établissement non médicalisé.**

Des services sont à la disposition des résidents.

- ▶ Assistance 24/24 avec un bip
- ▶ Restauration tous les midis tous les jours de l'année et une soupe pour le soir
- ▶ Bibliothèque
- ▶ Lingerie
- ▶ Soins assurés par les praticiens libéraux de votre choix
- ▶ Aide aux courses
- ▶ Coiffeur

Les animations

Loto, gymnastique douce, atelier tablette numérique, atelier mémoire, jeux de société, belote, scrabble ainsi que des après-midis récréatifs animés par des chanteurs et musiciens.

TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2025

Redevance par mois

- ▶ T1 : 540 €
- ▶ T2 : 639 €
- ▶ T3 : 617 €

Repas : 392 € pour 30 repas pris dans le mois.

LA RÉSIDENCE AUTONOMIE DE L'EAU VIVE FAIT « PEAU NEUVE ».

Après un grand programme de travaux en 2021 incluant entre autres, la sécurité incendie, l'automatisation des portes d'entrée des bâtiments et de l'éclairage des couloirs, le remplacement des dernières baignoires par une douche, le remplacement de tous les radiateurs électriques des logements et la rénovation de la salle de restaurant... une nouvelle phase a débuté.

En effet, avec un subventionnement obtenu de la CARSAT Bourgogne Franche Comté, cette année 2024 a vu l'aboutissement du Jardin Partagé Résidents / Enfants des Écoles de la Roche Vineuse et les enfants du Clem (Centre de Loisirs). Ce jardin partagé est un lieu de rencontres qui réunit résidents et enfants autour d'un jardin, d'une aire de repos, d'un terrain de pétanque et d'un poulailler.

Par ailleurs, deux autres programmes de travaux concernant :

- La remise en peinture de deux bâtiments et la rénovation de tous des garde-corps des balcons en 2023
- La mise en conformité des 4 ascenseurs débutant fin 2024.

Une nouvelle jeunesse !!! N'hésitez-pas à venir découvrir notre Résidence !

L'association EVA (Eau Vive Animation) permet de financer des activités qui n'acceptent pas les règlements par mandat administratif.

Cette année 2024, EVA a financé :

- 3 animations musicales à la résidence
- Les roses des anniversaires des résidents
- La sortie visite du château Lamartine de Saint Point
- Et les 5 poules !!!

Merci à toutes les communes du Syndicat qui subventionnent EVA!!

»» Pour tout renseignement

629, route du Hameau de l'Eau Vive
71960 La Roche-Vineuse

☎ 03 85 36 63 40

✉ accueil@ra-eauvive.fr

🌐 www.eauvive-residence-autonomie.com



MBA - Mâconnais-Beujolais Agglomération

EAU POTABLE

Chaque année, l'Agence Régionale de Santé (ARS) édite une fiche « information qualité de l'eau » destinée à être jointe aux factures des abonnés. Cette fiche reprend les résultats du contrôle sanitaire et dresse un bilan sur l'année précédente. Ainsi, les abonnés de Mâcon (hors Loché et Saint-Jean-le-Priche), Charnay-lès-Mâcon, Hurigny, Chevagny-lès-Chevrières et Sancé ont découvert une fiche les informant d'une qualité de l'eau « insuffisante » en ce qui concerne le paramètre « pesticides » pour 2023.

En effet, trois non-conformités ont été prononcées en 2023 après détection du métabolite du Chlorothalonil R471811 à une concentration dépassant légèrement le seuil réglementaire de 0,1 microgrammes par litre.

Néanmoins, les autorités sanitaires ont relevé ce seuil de concentration réglementaire en mai 2024, pour le porter à 0,9 microgrammes par litre. Avec ce nouveau seuil, la qualité de l'eau aurait été jugée bonne par l'ARS en 2023.

Aussi, ces dépassements du seuil transitoire 0,1 microgramme par litre ont engendré une surveillance renforcée. Celle-ci a donné de bons résultats, qui n'ont pas conduit à mettre en œuvre des mesures de restrictions de consommation. Avec le nouveau seuil à 0,9 microgramme par litre, tous les résultats des dispositifs de surveillance sont 100% conformes.

Malgré tout, Mâconnais-Beujolais Agglomération continue de travailler à l'optimisation de la filière de traitement face aux polluants émergents.

Retrouvez sur la page « www.mb-agglo.com/information-sur-la-qualite-de-leau » un complément d'information sur cette situation.

» Pour tout complément, vous pouvez également joindre la Direction du Cycle de l'eau aux coordonnées suivantes :

☎ 03 85 20 97 55 (de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h)

✉ cycle-eau@mb-agglo.com

L'INNOVATION VOLTALIS DÉPLOYÉE SUR VOTRE COMMUNE !

DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AVEC LE THERMOSTAT CONNECTÉ VOLTALIS

Engagée dans une démarche de réduction des consommations électriques et consciente de son impact environnemental, Mâconnais-Beujolais Agglomération mène des actions concrètes en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la transition énergétique. Mâconnais-Beujolais Agglomération, en partenariat avec la société française Voltalis, propose ainsi à tous les habitants chauffés électriquement, une solution pour consommer moins et mieux !

UN THERMOSTAT INTELLIGENT DÉDIÉ AU CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

Totalement gratuit et sans abonnement, ce thermostat connecté se matérialise par des boîtiers connectés à chacun de vos radiateurs électriques. À ce thermostat s'ajoute une application mobile « MyVoltalis » offrant des services pratiques et innovants. Grâce à cette solution connectée vous maîtrisez votre consommation et pilotez votre système de chauffage pour gagner en confort au quotidien.

UN OUTIL INNOVANT POUR ALLER PLUS LOIN DANS LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Une fois l'installation Voltalis réalisée, vous bénéficiez d'un espace personnel gratuit disponible sur PC, smartphones et tablettes. Cet espace vous permettra de suivre votre consommation d'électricité en temps réel, de programmer à distance votre chauffage pièce

par pièce et à distance, en toute simplicité, selon vos habitudes de vie. Vous accédez également à des astuces et conseils à appliquer au quotidien pour faire toujours plus d'économies !

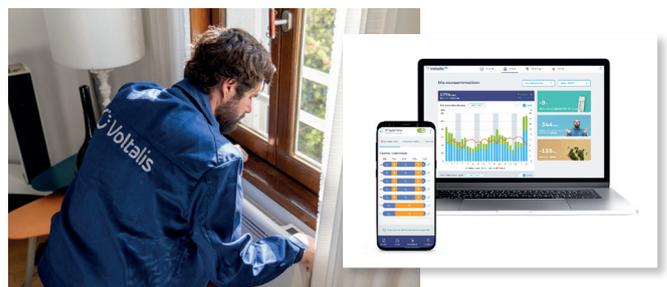
UN GESTE SIMPLE ET SOLIDAIRE POUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Cette technologie permet de soulager le système électrique lors des pics de consommation ou des baisses de production d'énergie. En effet, le réseau doit maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande. Il fait donc appel à Voltalis pour garantir l'approvisionnement en électricité plutôt que de faire appel à des centrales thermiques polluantes. Le petit plus : vous réduisez vos émissions de CO2 !

» Pour plus de renseignements, contactez Voltalis

☎ 04 56 60 87 47

✉ mba@voltalis.com



MOUSTIQUE TIGRE, NOUS AVONS TOUS UN RÔLE À JOUER !

❖ LE RECONNAÎTRE

- Silencieux et diurne, il pique plutôt le jour, il apprécie de voler autour des chevilles ;
- Rayé blanc et noir ;
- Mesure moins de 0,5 centimètre

❖ QUELS RISQUES POUR LA SANTÉ ?

Dans la plupart des cas, la **piqûre de moustique tigre est bénigne et disparaît en quelques jours**. Il peut arriver, dans certains cas, que le moustique tigre **transmette des maladies virales potentiellement graves** (dengue, chikungunya, zika) par le biais de ses piqûres.

❖ COMMENT ÉVITER LES PIQÛRES DE MOUSTIQUES TIGRES ?

Lorsque vous êtes à l'extérieur (jardin, terrasse, balades, etc.) :

- Veillez à adopter des bons réflexes en portant des vêtements longs, amples et clairs qui couvrent votre corps.
- Appliquez des répulsifs cutanés sur les zones non couvertes par des vêtements.

À l'intérieur de votre logement :

Empêchez les moustiques de rentrer, même si le moustique tigre vit plus généralement à l'extérieur. Pour cela, **installez des moustiquaires** sur les portes et fenêtres que vous souhaitez garder ouvertes durant la journée.

❖ ÉVITER SON IMPLANTATION

Avant de voler et de piquer, les moustiques se développent dans l'eau, sous forme de larves. Chacun peut avoir les bons gestes en supprimant les petits réservoirs d'eau stagnante :

- Vider les soucoupes sous les pots de fleurs, gamelles des animaux, replis des bâches, seaux, pieds de parasol...
- Couvrir hermétiquement les récupérateurs d'eau,
- Ranger (à l'abri de la pluie) les jouets, brouettes, seaux, arrosoirs,
- Entretenir les gouttières, rigoles et chenaux.

Il faut donc prévoir de renouveler ces gestes :

- Chaque semaine entre avril et novembre,
- Après chaque averse de pluie durant toute l'année,
- Avant et après une absence de plusieurs jours de votre domicile.



LE PETR MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE, SERVICE LOCAL DE FRANCE RÉNOV'

Ayez le réflexe **France Rénov'**, avant tous travaux de rénovation dans votre logement, contactez nos conseillers France Rénov' pour de l'adaptation dans votre logement, pour faire des économies d'énergies... ! C'est le meilleur moyen de **se renseigner gratuitement et efficacement** auprès d'interlocuteurs indépendants des entreprises.

Il est difficile pour un particulier d'engager des travaux de rénovation pour économiser de l'énergie : les techniques complexes d'isolation, les modes de chauffage alternatifs, les aides financières multiples, les priorités pour une meilleure efficacité, ce sont autant de questions plutôt réservées aux spécialistes.

C'est pourquoi, nos Conseillers France Rénov' accompagnent gratuitement tous les habitants des 120 communes du PETR Mâconnais Sud Bourgogne.

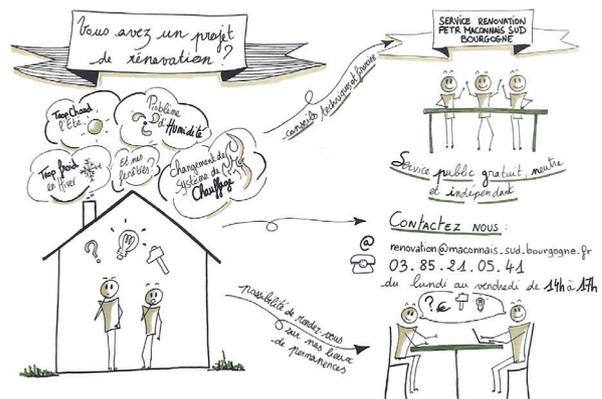
» Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 14h à 17h

☎ 03 85 21 05 41

✉ renovation@maconnais-sud-bourgogne.fr



Le service public pour mieux rénover mon habitat



GENDARMERIE BRIGADE DE PIERRECLOS (71)

URGENCES

24H/24 - 7J/7

EN CAS D'URGENCE
APPUYEZ SUR
LE **BOUTON D'APPEL**
DE L'INTERPHONE POUR
ÊTRE MIS EN RELATION
AVEC UN OPÉRATEUR



OU
APPELEZ
IMMÉDIATEMENT PAR
TÉLÉPHONE LE 17



IN CASE OF EMERGENCY
PRESS THE **INTERCOM**
CALL BUTTON
TO BE CONNECTED
WITH AN OPERATOR



OR

PHONE
IMMEDIATELY 112



ACCUEIL

HORAIRES D'OUVERTURE
AU PUBLIC

LUNDI	08H00 - 12H00	14H00 - 18H00
MARDI	08H00 - 12H00	14H00 - 18H00
MERCREDI	08H00 - 12H00	14H00 - 18H00
JEUDI	08H00 - 12H00	14H00 - 18H00
VENDREDI	08H00 - 12H00	14H00 - 18H00
SAMEDI	08H00 - 12H00	14H00 - 18H00
DIMANCHE et jours fériés	09H00 - 12H00	15H00 - 18H00

POUR ENTRER, APPUYEZ
SUR LE **BOUTON D'APPEL**
DE L'INTERPHONE



03 85 21 06 14



cob.pierreclos@gendarmerie.interieur.gouv.fr

E-SERVICES

24H/24 - 7J/7

UNE QUESTION ?
BESOIN DE CONTACTER LA GENDARMERIE ?

En dehors des cas d'urgence,
vous pouvez échanger par messagerie instantanée
avec un gendarme en flashant ce QR Code

24H/24 - 7J/7



Ma Sécurité
Application Grand Public



SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES

Téléchargez l'appli « Ma Sécurité »

Téléchargez dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play



also available in your language

GENDARMERIE

NOTRE ENGAGEMENT, VOTRE SÉCURITÉ



MON VÉLO J'Y TIENS

MARQUER ET ENREGISTRER MON VÉLO POUR LUTTER CONTRE LE VOL



LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis 2021, pour éviter les vols, les commerçants ont l'obligation d'identifier les vélos neufs et d'occasion.

Pour plus d'information, rendez-vous sur www.apic-asso.com

APIC ASSOCIATION DE PROMOTION
ET D'IDENTIFICATION DES CYCLES
ET DE LA MOBILITÉ ACTIVE

En partenariat avec



MARQUER ET ENREGISTRER MON VÉLO POUR LUTTER CONTRE LE VOL

JE FAIS IDENTIFIER MON VÉLO



- ▶ J'achète un vélo neuf ou d'occasion.
- ▶ Je me rends chez un professionnel agréé qui procède à l'identification en apposant un marquage résistant sur le cadre de mon vélo et en enregistrant mes coordonnées dans le Fichier National Unique des Cycles Identifiés (FNUCI).



Les données du FNUCI ne sont utilisées que dans un seul objectif : restituer le vélo à son propriétaire en cas de vol.

- ▶ Je repars avec mon vélo dont le statut est **EN SERVICE**.
- ▶ Je me connecte à mon espace personnel en ligne pour télécharger mon certificat d'identification si besoin, modifier mes données (adresse, téléphone) ou déclarer un changement de propriétaire en cas de revente.

→ JE SÉCURISE MON VÉLO



- ▶ Je choisis un stationnement équipé et prévu à cet effet, dans un endroit éclairé et passant.
- ▶ J'utilise un antivol (ou même deux !) de type U en liant le cadre et la roue au point fixe.
- ▶ J'attache mon vélo en toute circonstance, même pour une petite course...

→ JE RÉCUPÈRE MON VÉLO EN CAS DE VOL



- ▶ Mon vélo est volé.
- ▶ Je déclare le statut **PERDU / VOLÉ** sur mon espace personnel en ligne.
- ▶ Je peux déposer une pré-plainte sur www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
- ▶ Je finalise ma plainte à la gendarmerie ou au commissariat.

Ces démarches sont indispensables pour permettre une restitution de mon vélo ou agir auprès de mon assurance.

- ▶ Les forces de l'ordre me restituent mon vélo.
- ▶ J'active le statut **EN SERVICE** sur mon espace personnel en ligne.



Fête des Illuminations

du village



www.chevagnyleschevrieries.fr
[f](#) [mairiedechevagnyleschevrieries](#)
[t](#) Chevagny-les-Chevrières

**Rendez-vous
le samedi 5 juillet 2025
pour la 4^e édition
de notre fête champêtre**